

LA
GUADELOUPE

SES
ENFANTS CÉLÈBRES

(LÉONARD, LETHIÈRE, BERNARD, POIRIÉ S^T AURÉLE)

PAR
VAUCHELET



PARIS
AUGUSTIN CHALLAMEL, ÉDITEUR
LIBRAIRIE COLONIALE
5 rue Jacob et rue Furstenberg 2

1894

120/h

LA
GUADELOUPE

SES
ENFANTS CÉLÈBRES

LA
GUADELOUPE

SES
ENFANTS CÉLÈBRES

(LÉONARD, LETHIERE, BERNARD, POIRIÉ S^r AURÉLE)

PAR
VAUCHELET



PARIS
AUGUSTIN CHALLAMEL, ÉDITEUR
LIBRAIRIE COLONIALE
5 rue Jacob et rue Furstenberg 2
1894

LÉONARD

LÉONARD

(1744-1793).

Léonard (Nicolas-Germain) naquit à la Basse-Terre (Guadeloupe) le 16 mars 1744 ¹. Son père était procureur au conseil supérieur de cette île.

Venu très jeune en France pour y faire ses études, Léonard prit goût de bonne heure à la littérature : la poésie devint son étude favorite. Aussi, dès l'âge de 18 ans, il livra au public ses premiers essais. Mais, avant de parler du poète, examinons le diplomate et le magistrat, car il fut l'un et l'autre.

¹ D'après Boyer-Peyreleau (*Les Antilles françaises*, vol. 1^{er}, p. 300) « le quartier de Ste-Rose se rappelle avec plaisir d'avoir donné le jour, en 1744, au poète Léonard, qui vint publier en France ses belles poésies pastorales, etc. ». Boyer-Peyreleau est dans l'erreur ; et, après lui, Lacour (*Histoire de la Guadeloupe*, vol. 2, p. 87) et l'auteur d'une Biographie publiée dans le journal « *La Guadeloupe*, » (N^o du 1^{er} mai 1857.) L'un a copié sur l'autre sans remonter aux sources certaines. Voici d'ailleurs l'acte de baptême de Léonard, extrait des registres de la paroisse du Mont Carmel-Basse-Terre-Guadeloupe, qui prouve qu'il y est né. Je le revendique au nom de ma ville natale.

« Le 26 du mois de mars 1744, a été baptisé un garçon né

I.

LE DIPLOMATE ET LE MAGISTRAT.

Ses études terminées, au lieu de retourner dans son pays natal, comme le font la plupart des créoles, suivre la carrière paternelle, Léonard resta en France. Sans fortune et par conséquent ne pouvant s'adonner uniquement à la poésie, il obtint, grâce à la protection du marquis de Chauvelin, homme d'esprit et poète lui-même, et alors ministre, la place de secrétaire d'ambassade à Liège : il fut attaché à la personne de M. Sabatier de Cabre, qui s'y rendait comme chargé d'affaires de France. C'était en 1773 : Léonard avait alors 29 ans.

Sans avoir de vocation pour la diplomatie, Léonard cependant remplissait ses fonctions consciencieusement, c'est-à-dire avec plus d'assiduité que de goût. Elles lui laissaient d'ailleurs tout le temps nécessaire pour se livrer à ses études de prédilection : la poésie.

le 16 du courant du légitime mariage du sieur Jean-Nicolas Léonard, procureur au conseil supérieur de cette île, et de demoiselle Anne-Françoise Bondor. Il a été nommé Nicolas-Germain par M. Germain Coquille, conseiller au dit conseil, et par demoiselle Marie-Anne Filassier veuve Bondor.

« Signé : Léonard. — Coquille. — Filassier Bondor. — F. Casimir, cap. curé. »

(Archives du Ministère de la Marine et des Colonies.)

En l'absence de son ministre, Léonard dut remplir intérimairement les fonctions de chargé d'affaires auprès du Prince Evêque, ainsi qu'il résulte de l'extrait de la lettre ci-après de M. Sabatier de Cabre à Mgr le comte de Vergennes, ministre et secrétaire d'Etat au département des affaires étrangères¹ :

« A Liège, le 18 novembre 1775.

« Monseigneur,

« Je viens de passer 15 jours à Seraing avec M. le prince de Liège, qui avait eu la bonté de l'exiger avant mon départ. Il va retourner à Hexe, où il restera jusqu'à la fin de l'année.

« J'avais déjà prévenu ce prince que l'intention du Roi est que M. Léonard suive pendant mon absence la correspondance relative aux affaires de Sa Majesté, et il m'avait témoigné qu'il lui serait très agréable : j'en avais aussi donné part à M. le chancelier. En prenant congé de Son Altesse, je lui ai demandé ses bontés pour M. Léonard, et elle m'a promis qu'il obtiendrait dans ses fonctions, l'accueil et les facilités que je pouvais désirer. »

Entré en fonctions, Léonard terminait ainsi sa première lettre officielle, écrite le 25 du même mois, au

¹ Archives du Ministère des affaires étrangères. — Liège 1775.

comte de Vergennes ¹ : « La grâce précieuse dont Sa Majesté m'honore en daignant agréer mes services, m'inspire la plus respectueuse reconnaissance : j'ose en mettre l'hommage à vos pieds, Monseigneur, et vous supplier de m'accorder vos bontés : je m'attacherai constamment à les mériter par mon zèle, mon exactitude et mon travail. »

Léonard ne tarda pas, en effet, à mériter les bonnes grâces du Prince Évêque. Il en témoigna lui-même dans le final de sa lettre du 7 décembre 1775, adressée au comte de Vergennes ² : « M. le Prince Évêque est venu samedi au soir de sa maison d'Hexe, pour s'établir à Liège. J'ai eu l'honneur d'aller faire ma cour à Son Altesse, et elle a eu la bonté de me témoigner qu'elle me verrait avec plaisir. M. le chancelier à qui je me suis présenté le même jour, m'a marqué, dans son accueil, les dispositions les plus flatteuses. »

L'intérim de Léonard fut long : il dura toute l'année 1776, et il le remplit à la satisfaction de tous.

En écrivant au Ministre des affaires étrangères, le 1^{er} janvier 1777, Léonard terminait ainsi ³ : « J'ose vous présenter, Monseigneur, au commencement de cette année, les vœux que je fais pour la gloire de votre ministère : j'ose mettre à vos pieds mes très humbles actions de grâces pour l'accueil indulgent dont vous avez daigné favoriser mon faible travail

¹ Archives du Ministère des affaires étrangères. — Liège, 1775-1777.

² *Ibid.* — ³ *Ibid.*

bien inférieur à mon zèle : je vous supplie de continuer à m'honorer de cette précieuse bonté qui ajoute au bonheur que j'ai de servir le meilleur des maîtres.

« Je suis, etc.

« LÉONARD. »

Ce n'est certes pas de nos jours, quand l'ère de l'Égalité semble vouloir dominer partout, qu'un inférieur écrirait dans un style aussi humble à son supérieur hiérarchique : il croirait déroger. Autre temps, autres mœurs.

Quelques jours après, c'est-à-dire le 20 janvier, Léonard disait encore au Ministre : « Les témoignages de bontés et de satisfaction que vous daignez me donner me pénètrent de la plus vive reconnaissance et sont pour moi la grâce la plus flatteuse ¹. »

Cet intérim, commencé le 18 novembre 1775, ne prit fin que le 20 juin 1777, date du retour à Liège de M. Sabatier de Cabre. Mais celui-ci ne devait pas y séjourner longtemps : neuf mois après, il obtenait du roi la permission d'aller passer trois mois à Paris. Et c'est encore Léonard qui le remplaça dans ses fonctions, à Liège, du 16 mars 1778 au 9 août suivant. Il les remplit une troisième fois, du 21 février 1779 au 10 mai 1780, et une quatrième, du 9 janvier 1782 au 8 décembre suivant.

¹ Archives du Ministère des affaires étrangères. — Liège 1775-1777.

Ces intérim fréquents et longs mettaient Léonard en évidence, et, il faut le reconnaître, lui attiraient la bienveillance de tous.

Le Prince Évêque, à qui Léonard avait offert un exemplaire de ses *Pastorales*, voulut lui en témoigner sa reconnaissance et sa satisfaction en lui offrant, à son tour, une tabatière en or. Mais notre chargé d'affaires ne pensa pas que son secrétaire pût accepter ce don, qui s'adressait pourtant au poète et non au fonctionnaire, sans l'assentiment ministériel. Aussi Léonard dut-il le solliciter du Ministre par la lettre suivante ¹ :

« A Liège, le 2 janvier 1782.

« Monseigneur,

« M. le Prince de Liège m'a fait appeler hier, en présence de M. Sabatier, pour me donner une tabatière d'or, comme un témoignage de la satisfaction qu'il avait eue de mes ouvrages. M. Sabatier lui ayant dit, Monseigneur, que je ne pouvais la recevoir sans votre avis, et qu'il aurait l'honneur de vous le demander, je me suis borné à exprimer à Son Altesse toute ma reconnaissance d'une marque d'estime aussi

¹ Archives du Ministère des affaires étrangères. — Liège, vol. 69.

précieuse pour moi. Je vous supplie de vouloir bien m'honorer de vos ordres.

« Je suis avec le plus profond respect,

« Monseigneur,

« Votre très humble et très obéissant serviteur,

« LÉONARD. »

De son côté notre ministre plénipotentiaire écrivait au comte de Vergennes ¹ :

« A Liège, le 2 janvier 1782.

« Monseigneur,

« M. Léonard avait présenté la nouvelle édition de ses Pastorales au Prince Évêque qui fait autant de cas de sa personne que de ses ouvrages. Son Altesse me prévint hier qu'elle lui destinait une très belle tabatière d'or émaillée et me dit qu'elle allait le faire appeler pour la lui offrir devant moi. Je représentai au prince que M. Léonard ne pouvait pas la recevoir sans votre aveu. Il me parut peiné du délai qu'entraînerait cette délicatesse qu'il juge outrée, puisque c'est seulement à titre de poète distingué, qu'il s'acquitte envers lui du plaisir qu'il a dû à la lecture de ses Idylles.

¹ Archives du Ministère des affaires étrangères. — Liège, vol. 69.

« Comme il insistait vivement, j'imaginai de lui proposer de garder moi-même en dépôt la tabatière, jusqu'à ce que M. Léonard et moi, eussions eu l'honneur de vous écrire et de vous demander si vous trouvez bon qu'il l'accepte. Cet expédient a satisfait Son Altesse à qui M. Léonard a exprimé toute sa reconnaissance. J'ai ajouté qu'elle devait être bien persuadée du regret que j'avais de retarder le bonheur que goûterait M. Léonard en se parant des témoignages flatteurs de ses bontés et de son estime.

« Je suis, etc.

« SABATIER DE CABRE. »

Cette lettre fut reçue à Versailles le 5 et, dès le lendemain, partit la réponse suivante ¹ :

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 2 de ce mois.

« Je ne trouve, Monsieur, aucun inconvénient à ce que le sieur Léonard accepte le témoignage de bienveillance et de bonté dont le Prince Évêque de Liège a bien voulu honorer ses talents, et vous pouvez lui remettre le présent que S. A. lui a destiné et qu'elle a déposé entre vos mains. »

Léonard put enfin posséder la tabatière en question. Il l'annonce lui-même, en ces termes, au comte de Vergennes ² :

¹ Archives du Ministère des affaires étrangères. — Liège, vol. 69. — ² *Ibid.*

« A Liège, le 11 janvier 1782.

« Monseigneur,

« J'ai fait part à M. le Prince Évêque de Liège de la lettre par laquelle vous voulez bien me permettre d'accepter le témoignage de bienveillance et de bonté dont il a daigné m'honorer. En recevant de nouveau l'hommage de ma reconnaissance, Son Altesse m'a marqué, Monseigneur, combien elle était satisfaite de la permission que vous m'avez accordée.

« Je suis, etc.

« LÉONARD. »

Que de formalités, de lettres, pour l'acceptation d'une tabatière ! De nos jours les choses ne se passeraient certes pas ainsi. Et je ne cite cette correspondance que parce qu'il faut lire entre les lignes la pensée de chacun des personnages en jeu.

Enfin, par suite du départ du titulaire, Léonard remplit un dernier intérim, du 9 janvier 1782 au 8 décembre de la même année, date à laquelle M. le marquis de Sainte-Croix remplaça M. Sabatier de Cabre auprès du Prince Évêque.

C'est à ce moment et après un séjour de dix ans à Liège que Léonard, désireux de revoir Paris, abandonna ses fonctions pour rentrer en France. Et c'est à cette même époque que Grétry s'était rendu à Liège, son pays natal, et y était l'objet d'ovations patrio-

tiques ; mais notre poète n'y était plus pour y prendre part : il dut le regretter, car il aimait beaucoup la musique, cette autre poésie, et particulièrement celle du maître.

Les fonctions de Léonard n'étaient pas absorbantes, comme nous l'avons déjà dit : elles étaient plutôt monotones. « Les dépêches de celui-ci, dit Sainte-Beuve en parlant de Léonard ¹, adressées à M. de Vergennes et conservées au dépôt des Affaires étrangères, sont au nombre de soixante ; plus de dépêches en tout que d'idylles. On s'aperçoit aisément, en y jetant les yeux, que le poète diplomate redouble d'efforts, et que, novice en cela peut-être, il s'applique à justifier par son zèle la distinction dont il est honoré. Les affaires de la France avec le prince et les États de Liège étaient nécessairement très petites ; affaires surtout de libellistes à poursuivre et de déserteurs à réclamer. Pourtant, par Liège, on avait les communications libres tant avec la Basse-Allemagne dont cet État faisait partie, qu'avec la Hollande dont les Pays-Bas autrichiens nous tenaient séparés. L'intérêt des Pays-Bas était de mettre un mur entre la France et Liège pour fermer cette voie d'écoulement à notre commerce. La France, au contraire, cherchait à faciliter le passage. Aussi presque toutes les dépêches de Léonard roulent sur l'exécution de certaines routes et chaussées, de certains canaux qui avaient été stipulés par un traité récent. Il faut voir

¹ *Journal des Débats* du 21 avril 1843.

comme le tendre auteur des *Deux Ruisseaux* s'y évertue. Le prince Évêque a l'air d'être bien disposé pour la France ; mais il ne fait pas de ses États ce qu'il veut. Ceux-ci tâchent de tirer de Versailles un secours d'argent pour les routes demandées. Le chancelier ou chef du ministère du prince est au fond moins favorable que son maître. Il s'agit de pénétrer ses vues, de s'assurer que le secours, si on le donne, sera bien affecté à l'emploi promis. Il y a là un autre *M. de Léonard* qui n'est pas le nôtre, mais une espèce d'ingénieur du prince, et qu'il s'agit de capter en tout honneur ; une boîte d'or avec portrait de Sa Majesté paraît produire un effet merveilleux ¹. »

Dans un « *Mémoire historique sur l'État de Liège* », Léonard traita la double question de l'histoire de ce pays et de son gouvernement ; mais ce travail de peu de mérite resta à l'état de manuscrit et ne fut jamais publié.

Revenu à Paris dans les derniers jours de l'année 1782, Léonard chercha la liberté et la santé qu'il avait perdues à Liège. Et puis il espérait par les distractions de la capitale voir s'éteindre dans son cœur un amour malheureux, qui empoisonna le reste de ses jours. Malade de corps et surtout d'esprit, rêvant sans cesse de ses amours perdues, il désira revoir sa chère Guadeloupe : il y retourna donc l'année suivante.

¹ Ici Sainte-Beuve fait erreur. Nous avons vu que c'est bien à notre poète que cette tabatière d'or fut offerte et non au chevalier de Léonard de Stréel, qui était conseiller privé du prince évêque.

Parti de Nantes, Léonard arriva à la Guadeloupe après une heureuse traversée. Il fit le récit de ce voyage qu'il publia sous le titre de : *Lettre sur un voyage aux Antilles*. Débarqué à la Pointe-à-Pitre, il se rendit à cheval ¹, à la Basse-Terre, mais en se détournant de sa route pour aller à Ste-Rose ² voir un ami, M. Godet, riche habitant de cette paroisse. Il y revint plus tard et habita cette partie si pittoresque de l'île. Sa famille y possédait une sucrerie ³. On voyait naguère encore, non loin de la mer, les ruines d'une petite maison dans laquelle, dit-on, il logeait. Là, parcourant la plage sablonneuse, il pouvait se livrer à de douces rêveries.

Dans la lettre en question Léonard parle longuement de la Guadeloupe, de ses us et coutumes. Nous nous y arrêterons avec lui et nous emprunterons, pour les transmettre au lecteur, ses propres impressions sur les habitants et les choses de son pays ; car, selon nous, c'est la meilleure manière de faire juger de l'homme.

Voici d'abord ce que dit Léonard de ses compatriotes au sujet des lettres et des arts. Il est seulement bon de remarquer que ces lignes, qui dépeignent

¹ A cette époque on ne voyageait par terre dans l'île qu'à cheval, en hamac, porté par des nègres, ou en litière par deux mulets.

² Ste-Rose était le bourg de la paroisse du Grand cul-de-sac, comme on disait alors, situé au nord de la Guadeloupe proprement dite.

³ De nos jours, habitation Clugny.

le caractère créole, ont été écrites il y a un siècle ¹ : « Les talents (dans le nouveau monde) n'y sont point connus : et l'homme de lettres, fût-il créole, y porte un air étranger. Les colonies ne reçoivent de l'Europe que des brochures de rebut, des pacotilles de mauvais romans, qui vont amuser le désœuvrement de quelques femmes. Hors un petit nombre de gens qui ont des livres, le reste vit dans une entière ignorance de tout ce qui ne tient pas au commerce ou à l'administration rurale ; et dans ces objets mêmes, il ne suit qu'une routine aveugle. Nous avons une chambre d'agriculture qui, depuis son établissement, n'a pas mis au jour une page utile. Ce sont peut-être des observations de ce genre qui ont fait dire à l'auteur des *Recherches sur les Américains*, qu'à l'âge de 25 ans nous n'étions plus capables de penser. Quoique M. Pawme paraisse ôter un peu légèrement cette faculté de l'esprit à une moitié du globe, je crois que ce qu'il dit de la dégradation de notre espèce, n'est que trop réel. M. l'abbé Raynal, qui dans son immortel ouvrage, en peignant les créoles, répand sur ce tableau toutes les fleurs de son génie, n'a présenté qu'un modèle idéal auquel nous sommes bien loin d'atteindre. Je sens tout le prix de cet éloge consacré par une plume éloquente, et j'offre les actions de grâces de mes compatriotes à l'homme célèbre qui l'a tracé ; mais il faut aussi rendre hommage à la vérité. On trouve généralement en nous de l'énergie

¹ Œuvres de Léonard, 1^{er} vol., p. 194. — Édition de 1798.

par accès ; des vertus de tempérament qui n'ont point de suite ; des éclairs d'esprit qui s'éteignent dans la nuit de l'indolence ; une médiocrité passive qui ne nous laisse déployer ni de grands talents, ni de grands vices ; un sentiment de mollesse, accru par le dégoût des obstacles et par l'amour du repos ; un défaut de mémoire et une longueur d'imagination, qui peuvent venir de la faiblesse de nos organes. Quelques bonnes qualités compensent ces imperfections. Le créole est doux et bienfaisant ; il a l'âme aimante, l'esprit sans fraude et sans détours. L'insouciance qu'il porte dans le monde, et la confiance qu'il a dans les hommes, vont souvent jusqu'à l'excès. On ne peut cependant lui refuser une sagacité peu commune ; mais comme dit La Rochefoucauld, l'esprit chez lui est la dupe du cœur. Il traite honorablement les étrangers : tout leur est prodigué pour donner plus de prix à son accueil. Ses mœurs en ce point, comme en beaucoup d'autres, ressemblent à celles du Caraïbe qui, après avoir fait partager son repas, veut encore que vous en emportiez les débris. J'ai vu dans des fêtes publiques un banquet couvert d'un grand nombre de mets, qui disparaissaient dans un quart d'heure ; hommes, femmes, enfants, chacun emportait un plat, et la table restait vide. »

Quant à l'hospitalité créole, qui n'a de rivale que celle d'Écosse, voici ce qu'en dit Léonard : « L'hospitalité, si commune autrefois, est devenue plus rare depuis qu'on en a tant abusé. Un des dangers les

plus ordinaires attachés à cette facilité d'accueillir les voyageurs, était celui de voir sa femme ou sa fille séduite par ces aventuriers, et le désordre introduit dans sa famille. Il y en a même eu plusieurs qui, étant mariés en France, venaient chercher dans nos îles à former de nouveaux liens. Quelquefois encore un Européen presque inconnu s'introduit chez un habitant, à l'aide d'un roman qu'il débite, et demeure auprès de lui des années entières ; on le souffre par faiblesse, par habitude, ou par le besoin de société : mais il en résulte moins d'accidents, parce qu'on y veille, et qu'en général la classe des étrangers qu'on accueille aujourd'hui est mieux composée. Nos colonies ne reçoivent plus, comme dans leur origine, l'écume de la nation. On y compte un grand nombre d'habitants et de négociants bien nés ; la guerre y a déposé de braves militaires ; et par un charme attaché à ces îles fortunées, ceux qui ne voulaient qu'y passer ont fini par s'y fixer. » Aujourd'hui, grâce à Dieu, le commerce incessant avec les Européens y a introduit les us et coutumes de la mère-patrie ; et quant à l'hospitalité, elle se pratique encore sur une grande échelle ; seulement pour être accueilli dans la société créole aujourd'hui il faut y être présenté ou recommandé.

Les choses ont également changé, aux Antilles françaises, au point de vue du confortable, qui de nos jours laisse peu à désirer, et l'on y vit à l'européenne. En nous reportant à un siècle en arrière, Léonard nous dit : « Nos ameublements et nos habits

ont conservé jusqu'à présent leur simplicité première, et le luxe n'a gagné que les femmes. Il lui serait difficile de faire plus de progrès. L'habitant n'a souvent qu'une richesse fictive ; il vit sur son crédit ; il a des terres et des nègres sur lesquels il ne doit pas compter ; la désertion, la mortalité, les ouragans, les saisons pluvieuses ¹, d'autres accidents peuvent le rendre pauvre au milieu de son opulence ; souvent aussi l'idée d'achever ses jours en France, lui fait regarder sa maison comme un lieu de passage. De là vient que la plupart n'ont chez eux pour tous meubles, que des tables, des lits et quelques chaises. »

Voici ce que Léonard dit des mœurs et de l'éducation de ses compatriotes : « La manière dont on nous élève dans l'enfance, nous accoutume, pour ainsi dire, à ne pas distinguer nos esclaves de nos chevaux. C'est une grande pitié de voir des marmots frapper de misérables domestiques dont ils connaissent déjà la dépendance, et se préparer, par cette violence prématurée, à la tyrannie d'un autre âge. Aussi les jeunes gens deviennent durs, hautains, incapables de subordination, et gênés dans la société où l'âme honnête ne vit que de sacrifices. Dans la maison paternelle, entourés d'esclaves pour qui leurs désirs sont des lois, ils s'abandonnent sans mesure à la fougue d'un tempérament ardent que rien n'arrête. L'abus des plaisirs épuise leurs facultés. Deviennent-

¹ De nos jours c'est la sécheresse qui est à craindre pour la canne à sucre : sans pluie, à la Grande-Terre surtout, pas de récolte.

ils chefs de maisons et pères de famille? leurs femmes délaissées sont les tristes compagnes de la nouvelle Agar qu'ils leur associent : cependant il n'y a point d'épouses plus tendres ni de meilleures mères. Serait-ce qu'elles ne prennent pas assez de soin pour fixer un époux? Dira-t-on qu'elles négligent de plaire? Que trop de nonchalance nuit à leurs grâces, et trop de despotisme à leur pouvoir? Que maîtresses impérieuses, quand on leur résiste elles ont rarement cet art, si connu de leur sexe, d'ordonner en priant, et que, pareilles à l'élément qui les environne, sous un calme apparent elles cachent des tempêtes? Mais on avouera du moins qu'elles sont d'un commerce aimable et liant; que sans être parfaitement belles, leur figure est fine, et porte une expression de douceur qui va jusqu'à l'âme; que leur accent, quand il n'est point trainant, quand elles n'y mettent point d'afféterie, respire la candeur, et que si leur premier abord est un peu froid, on en est bien dédommagé, dans une société plus intime, par leur bonté facile, leur tournure ingénue et piquante, et les agréments de leur esprit. Il est fâcheux que des êtres si doux osent armer contre leurs esclaves une main qui n'était destinée qu'à faire des heureux! Il faut accuser leur éducation vicieuse, quand un si beau naturel s'oublie dans les cruautés qui lui sont étrangères. »

Et Léonard, toujours en parlant des femmes créoles, ajoute plus loin : « Lorsqu'on les a vues se trainant chez elles avec mollesse, appelant une esclave pour se faire éventer, ou pour ramasser un mouchoir

échappé de leurs mains, on est émerveillé de voir dans un bal la légèreté de leurs pas, la souplesse de leurs mouvements, le feu, la grâce et la vivacité de leur danse. Et ne croyez pas qu'elles goûtent rarement ce plaisir. Les créoles sont un peuple dansant : maîtresses et servantes, tout est en branle au son d'un instrument, celles-là dans leurs salons, celles-ci dans les cours, dans les jardins, et jusque dans leurs cabanes. »

Nous n'en finissons pas s'il fallait poursuivre nos citations, si intéressantes et si judicieuses qu'elles soient. Reprenons donc notre récit.

Pendant son séjour à la Guadeloupe, Léonard désirant embrasser la carrière de son père, sollicita la place de procureur du roi, qui devenait vacante par suite du départ du titulaire, M. Dubuc de Saint-Olimpe, qui se rendait en France pour s'y fixer. C'était en juin 1784. La cour souveraine de la colonie pria M. l'intendant d'obtenir que le ministre consacrat lui-même ce mouvement. Léonard partit pour la France afin de faire agir ses protecteurs ; et parmi eux fut la marquise de Chauvelin, qui supplia M. le maréchal de Castries de jeter les yeux sur le sieur Léonard, qu'elle a déjà eu l'honneur de lui recommander. Et elle fait ressortir qu'il est né à la Guadeloupe et qu'il est prêt à y retourner ; qu'il est avocat au parlement de Paris et au conseil souverain de l'île ; et qu'enfin M. Sabatier de Cabre, qu'il a souvent suppléé à Liège, est en état de répondre de sa capacité et de ses mœurs. La marquise de Chau-

velin reçut de Versailles, le 24 juillet 1784, la réponse que voici ¹ :

« J'ai reçu, Madame, le mémoire que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser en faveur du sieur Léonard, créole de la Guadeloupe, qui demande la place de procureur du roi de la sénéchaussée de la Basse-Terre dont était pourvu le sieur Dubuc. Cette place n'est pas vacante, et si elle le devenait le conseil supérieur ne pourrait pas se dispenser d'exécuter le règlement qui l'oblige à présenter trois sujets qui aient suivi le barreau dans les colonies pendant cinq ans. »

Léonard put donc s'en retourner à la Guadeloupe muni de recommandations chaleureuses, et là il obtint ce qu'il désirait. Nous le verrons par la dépêche suivante adressée au Ministre ².

« Basse-Terre, le 16 juin 1785.

« Monseigneur,

« Nous avons l'honneur de vous informer que le sieur Léonard, auquel vous avez bien voulu donner une lettre pour nous, est arrivé dans cette colonie, et que d'après l'intérêt que vous avez daigné nous témoigner en sa faveur, nous lui avons délivré la commission de lieutenant de juge à la Sénéchaussée de la Pointe-à-Pitre.

¹ Archives du Ministère de la Marine et des Colonies. — ² *Ibid.*

« Les lieutenants de juge n'ont jamais été pourvus à la Guadeloupe de brevets du roi, ils n'ont exercé leurs fonctions qu'en vertu des commissions qui leur ont été accordées par les généraux et intendants ; mais comme les commissions peuvent être révoquées et que le sieur Léonard mérite d'avoir un état sûr et stable, nous avons l'honneur de vous supplier, Monseigneur, de lui accorder sans tirer à conséquence pour les autres lieutenants de juge, un brevet qui lui assure la possession de son état et lui donne l'espoir d'un avancement qu'il mérite sans doute, par ses vertus et ses qualités et qu'il méritera encore plus par ses services.

« Nous sommes avec respect,

« Monseigneur,

« Vos très humbles et obéissants serviteurs,

« CLUGNY, FOULQUIER. »

Voici la réponse ministérielle :¹

« Versailles, le 25 août 1785.

« J'ai reçu, Messieurs, votre lettre du 16 juin, n° 582, par laquelle vous me faites part de la nomination que vous avez faite du sieur Léonard à la place de lieutenant de juge à la Pointe-à-Pitre. Sur le compte que j'en ai rendu au roi, Sa Majesté a bien

¹ Archives du Ministère de la Marine et des Colonies.

voulu lui accorder le brevet de cette place. Vous voudrez bien le lui remettre ¹. »

A cause du mérite personnel de Léonard et à cause aussi de ses protecteurs, on faisait, comme on le voit, une exception en sa faveur. Il a été, en effet, le premier lieutenant de juge des Iles du Vent qui fût porteur d'un brevet royal.

Les fonctions qu'il exerçait étaient gratuites, mais elles devaient le conduire à une position supérieure et salariée. Elles étaient peut-être un peu austères pour une âme aussi poétique que la sienne. Léonard ne jouissait pas d'une bonne santé, comme nous l'avons déjà dit. Il dut songer à retourner en France, car, à vrai dire, il ne se trouvait bien nulle part. Il demanda et obtint un congé de convalescence. Il espérait sans doute aussi avoir de l'avancement et il appliquait l'adage : loin du soleil on n'en sent pas les rayons. Il partit donc.

Après un court séjour en France, Léonard voulut s'en retourner à la Guadeloupe ; mais, à court d'argent, il sollicita un passage au compte du roi, car il était venu à ses frais. Mme la marquise de Chauvelin intercédâ encore pour lui et le Ministre lui répondit le 27 avril 1787 ² :

« J'ai reçu, Madame, avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 22 de ce mois le mé-

¹ Ce brevet est daté de Versailles, du 11 août 1785.

² Archives du Ministère de la Marine et des Colonies.

moire par lequel le sieur Léonard, lieutenant de juge à la Sénéchaussée de la Pointe-à-Pitre, demande son passage aux frais du roi pour retourner à ses fonctions. L'intérêt que vous voulez bien prendre à ce qui le concerne m'a déterminé à lui procurer cette faveur. Je suis bien aise d'avoir eu cette occasion de lui faire éprouver les effets de votre recommandation ; je lui ai en outre permis sur la demande de M. de Cabre de prolonger son séjour en France jusqu'au mois de septembre prochain. »

Et le même jour le Ministre notifiait cette double mesure à MM. le baron de Clugny et Foulon d'Écotier, à la Guadeloupe, en ces termes ¹ :

« Versailles, le 27 avril 1787.

« Le sieur Léonard, lieutenant de juge à la Pointe-à-Pitre, à qui vous avez, Messieurs, accordé un congé pour venir en France rétablir sa santé, m'avait demandé une prolongation. Je lui ai permis de ne s'embarquer qu'au mois d'août prochain.

« D'après les intentions du roi manifestées par ma dépêche du 21 juillet 1781 l'intérim des fonctions de juge dans les juridictions appartient au lieutenant de juge, ce qui doit être également entendu de l'intérim des fonctions de lieutenant d'amirauté dans les lieux où les deux places sont réunies. Vous vou-

¹ Archives du Ministère de la Marine et des Colonies.

drez bien faire exécuter ces dispositions en faveur du sieur Léonard, si vous permettez au sieur de Saint-Olimpe de s'absenter pendant quelque temps pour aller vaquer à ses affaires à Saint-Domingue. »

En même temps des ordres émanant de Versailles étaient donnés à Bordeaux pour procurer à Léonard un passage aux frais du roi sur un navire se rendant à la Guadeloupe.

A l'expiration de son congé notre poète magistrat retourna donc au lieu de son berceau y reprendre ses fonctions judiciaires.

Enclin à la tristesse, mais fort aimable, auprès des dames surtout, quand il prenait sur lui, Léonard était d'un caractère timoré, timide, hésitant. Il ne plaisait pas toujours à ses justiciables. On le croyait paresseux : il n'était que malade imaginaire ; mais d'un mal qui tue à la longue : la nostalgie ; et la pire : la nostalgie de l'amour, dont il mourut plus tard.

Dans son *Histoire de la Guadeloupe* Lacour dit ¹ : « Léonard avait l'âme trop poétique pour être bon juge. D'ailleurs il était malade et avait la pire de toutes les maladies, une affection nerveuse gagnée à la mort d'une femme qu'il aimait. Il remplissait fort mal ses fonctions de sénéchal : rarement on le voyait monter sur le siège. C'était l'objet continuel des plaintes des justiciables. Il avait obtenu du conseil supérieur un congé pour la France dont il ne profitait point. L'infortuné, bien nulle part, ne savait ce

¹ Vol. 2., p. 87.

qu'il voulait : deux fois, tous ses préparatifs faits, rendu à bord, au moment où le navire allait quitter le port, il s'était fait mettre à terre. Le 8 septembre 1791, le conseil supérieur rendit un arrêt par lequel il lui enjoignait d'être plus exact dans l'exercice de ses fonctions. C'était lui dire de quitter son siège. » Ce jugement d'un historien magistrat à l'égard d'un poète magistrat paraît sévère.

Dans un document de l'époque¹, j'extrais ce qui suit : « Quant à M. Léonard, homme faible et timide, il convient de laisser agir son collègue : il forme le dessein de se départir ; mais sur quelle raison ? Il a déjà connu l'affaire et rendu la première sentence ; voici l'expédient auquel il a recours ; on lui parle du mandat de 400 moides, et c'est sans doute le gouverneur : M. Léonard dit sa façon de penser ; sur ce prétexte il se déporte et sans faire juger son déport conformément à l'art. 18 du titre xiv de l'ordonnance de 1667, il cède le siège à M. Rodrigue....

« Il ne nous restait d'autre moyen que d'appeler au conseil de la Guadeloupe, du déport de M. Léonard, et de la sentence de M. Rodrigue, de les prendre à part pour le déni de justice, et de les intimer sur notre appel ainsi que M. de Clugny : un arrêt rendu sur un exposé fidèle et sur les conclusions de M. le Procureur général, nous permet cette prise à partie...

¹ *Mémoire à consulter pour les sieurs Turrier, Curcier, Caussade, Lion, Fagonet, Guitton, Piron, Coquille, Bonjour, citoyens domiciliés à la Pointe-à-Pitre, île Guadeloupe.*

(Arch. nation. : Comité des Assemblées. — Comité des Colonies.)

« Le sieur Léonard, juge, permit d'assigner ; mais il s'absenta le jour de l'audience, et M. Rodrigue se déporta, de sorte que le troisième substitut du procureur du roi, M. Bourdichon, faisant les fonctions de juge, ordonna, le 17 février, que les parties feraient signifier leurs défenses ; celles du sieur de Clugny, dont nous remettons copie, ne tendaient qu'à faire surseoir un jugement jusqu'à ce que l'assemblée coloniale fût consultée à ce sujet... »

Ce document ajoute que le jour de l'audience arrivé Léonard étant malade, le juge qui le remplaçait se déporta. C'est à qui ne se souciait pas de juger cette affaire, dans laquelle le gouverneur était impliqué. Cela se comprend jusqu'à un certain point.

Léonard était reconnaissant de ce qu'on pouvait faire pour lui et il nous en donne la preuve en s'intéressant à un individu qui lui était recommandé par son ancien chef, M. Sabatier de Cabre. A ce sujet il écrivait à M. de Périer, secrétaire général de l'amirauté, la lettre suivante ¹ :

« A la Pointe-à-Pitre, le 1^{er} janvier 1789.

« Monsieur,

« Permettez-moi de vous présenter au commencement de cette année, l'hommage de ma reconnaissance et les vœux que je fais pour tout ce qui peut

¹ Archives nationales (cartons 38.001 à 44.000).

vous intéresser. Si j'ose en joindre un qui m'est personnel, c'est d'obtenir, Monsieur, la continuation de votre bienveillance que je ne cesserai de mériter par mon zèle et mon exactitude.

« J'ai l'honneur de vous adresser deux lettres ci-jointes pour Mgr l'amiral. Vous y verrez, Monsieur, un tableau de ce qui s'est passé au siège de l'amirauté de la Pointe-à-Pitre depuis le 1^{er} avril dernier jusqu'à la fin de l'année. J'y ai joint trois sentences rendues dans les procès poursuivis pour cause de contravention aux ordonnances du roi.

« Je vous supplie, Monsieur, de vous intéresser pour le sieur Berger à qui j'ai accordé provisoirement une commission d'huissier d'amirauté sur la démission volontaire du sieur Jacques, breveté par Son Altesse Sérénissime. Le sieur Berger avait été recommandé par M. de Malesherbes à M. de Cabre, conseiller d'État, qui m'a écrit en sa faveur et cette recommandation a été appuyée par M. Foullon, intendant de la Guadeloupe.

« Je suis, etc.

LÉONARD. »

Il lui fut répondu, le 13 mai suivant, par des remerciements pour ses vœux, pour le tableau en question, et il lui était ajouté qu'il n'a pas été possible de proposer au prince de confirmer la nomination provisoire du sieur Berger à la place d'huissier, d'anciens engagements que S. A. avait pris ne lui ayant pas permis de déférer à sa demande.

En 1790, la guerre civile régnait à la Martinique.

Deux partis s'y étaient formés : le gouverneur et la campagne d'un côté, les villes et la troupe de l'autre. Chacun d'eux se croyait victime de la tyrannie de l'autre. Saint-Pierre ayant fait appel aux îles voisines, la Guadeloupe y répondit en envoyant par trois fois à son secours. Dugommier¹ s'y était fait remarquer et il était devenu le chef des volontaires Guadeloupéens. Il fut jaloué, calomnié. Aussi pour arriver à connaître la vérité sur sa conduite à la Martinique et en même temps dans l'espoir d'y ramener la paix, l'assemblée coloniale de la Guadeloupe y envoya une députation. Léonard en fit partie et il fut chargé par ses collègues, à leur retour, d'en rendre compte à la dite assemblée. Il en fit un long rapport, le 10 novembre 1790, que nous regrettons, par suite de son développement, de ne pouvoir reproduire ici². Léonard crut devoir l'envoyer à S. A. S. l'amiral. Voici sa lettre³ :

« A la Pointe-à-Pitre, île Guadeloupe, le 1^{er} janv. 1791.

« Monseigneur,

« J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de V. A. Sérém^e le rapport d'une députation faite par la colo-

¹ Voir la Biographie que nous avons faite du général Dugommier dans la *Revue Historique* du mois de mars 1886, p. 276.

² Ce rapport fut imprimé à la Guadeloupe ; mais il n'a jamais figuré dans les œuvres de Léonard. (Archives personnelles.)

³ Archives nationales.

nie de la Guadeloupe à celle de la Martinique, pour rétablir la paix dans cette île. Vous y verrez, Monseigneur, l'origine de ses troubles et l'inutilité des efforts qu'on a faits pour les calmer. J'étais membre de cette députation et j'ai été chargé de rédiger le rapport dont j'ose présenter l'hommage à V. A. S.

« Je la supplie d'agréer les vœux que je forme pour que son bonheur réponde à ses vertus.

« Je suis, etc.

LÉONARD. »

Le 13 mars suivant partait la lettre de remerciement à Léonard.

Vers le milieu de cette même année 1791, Léonard, qui était lieutenant de juge de la sénéchaussée de la Grande Terre, remplissait, par intérim les fonctions de Sénéchal. Sa santé étant toujours chancelante, il dut solliciter un congé d'un an pour la France. Il lui fut accordé, et il quitta la colonie le 27 octobre. Sa santé ne s'étant pas consolidée sous un climat plus salubre, il fut forcé de faire prolonger son congé de six mois. Voici sa lettre au citoyen Ministre, comme on disait alors ¹ :

« Monsieur,

« Je suis né à la Guadeloupe ; lieutenant de juge et sénéchal en cette île. Son assemblée coloniale m'ayant envoyé en qualité de commissaire à la Mar-

¹ Archives du Ministère de la Marine et des Colonies.

inique, pour y rétablir la paix, des travaux multipliés dont je fus chargé de faire le rapport, imprimé depuis par son ordre et présenté à l'assemblée nationale, m'ont causé une maladie qui m'a forcé de solliciter un congé pour venir en France rétablir ma santé. J'ai l'honneur, Monsieur, de mettre sous vos yeux le congé qui m'a été accordé par le conseil supérieur de la Guadeloupe, et qui vient d'expirer le 27 du mois dernier ; j'y joins un certificat de mon médecin qui justifie qu'à l'époque de cette expiration j'étais hors d'état de me présenter devant vous, et même de vous écrire pour obtenir une prolongation de congé nécessaire à mon rétablissement. Je justifie aussi par deux autres pièces ci-jointes, que j'ai constamment résidé en France depuis mon arrivée et que j'ai prêté le serment requis par la loi, devant la municipalité de Sens ; je vous supplie, Monsieur, de vouloir bien m'accorder un nouveau congé de six mois ; ce congé m'est d'autant plus important que si je retournais à la Guadeloupe, sans en être muni, le conseil supérieur de la colonie déclarerait ma place vacante et impétable.

« Je suis, etc.

LÉONARD.

« Paris, l'an 1^{er} de la République, le 2 novembre 1792¹. »

Il lui fut répondu² :

¹ Léonard habitait alors à Paris, rue Poissonnière, n° 169.

² Archives du Ministère de la Marine et des Colonies.

« Au citoyen Léonard, de la Pointe-à-Pitre, Guadeloupe.

« Paris, le 17 novembre 1792.

« D'après le compte qui m'a été rendu, citoyen, du mémoire par lequel vous demandez qu'il vous soit accordé une prolongation de congé de six mois, attendu que votre mauvaise santé ne vous permet point de retourner à vos fonctions, je consens à ce que vous restiez en France jusqu'au 27 du mois d'avril de l'année prochaine, sauf l'organisation judiciaire qui, pendant l'intervalle, pourrait être faite dans la colonie, et qui ferait alors cesser l'effet de ce congé. J'écris aux administrateurs de la Guadeloupe pour les prévenir de ces dispositions. »

Bien que n'étant pas encore rétabli et malgré l'insistance de ses amis, car il savait se faire aimer, Léonard voulut retourner à son poste, sans attendre l'expiration de son congé. Il se rendit donc à Nantes, où il devait s'embarquer pour la Guadeloupe ; mais son mal s'aggrava et il fut forcé d'entrer à l'hôpital, où il mourut le 26 janvier 1793, juste le jour du départ du navire. Il avait alors 48 ans.

II.

LE POÈTE.

Il nous reste maintenant à parler du poète et du romancier.

Nous pouvons avancer en toute vérité que Léonard est le premier poète français dans le genre de l'idylle. En effet, en France, personne ne peut lui être avantageusement comparé. Il n'y a même, chez les modernes, que Gessner, dont il était l'admirateur et l'ami, qui lui soit supérieur.

Comme romancier Léonard a eu moins de succès. Il eut pourtant la satisfaction de voir son principal ouvrage, les « *Lettres de deux amants, habitants de Lyon,* » traduit en anglais et en italien, ce qui dénote son mérite.

Léonard n'avait pas 18 ans qu'il avait déjà composé sur les idées religieuses un petit poème que l'académie de Rouen couronna. Ce succès précoce l'encouragea et dès 1766, (il n'avait alors que 22 ans), il faisait publier, à Paris et à Londres, ses « *Idylles morales.* »

Ces premières poésies, au nombre de six, plurent au public. On y remarquait certainement quelques négligences, des défauts de goûts; mais aussi de la sensibilité et une versification facile, douce et harmonieuse.

L'année suivante (1767) parut dans l'*Almanach des Muses* une nouvelle idylle de Léonard. « *Amyntas.* ». C'est une imitation de Gessner. Elle figure dans le

premier livre du second volume de ses œuvres recueillies et publiées par son neveu Campenon, en 1798, sous le titre de « *L'heureux vieillard*, » mais avec des variantes. Nous la reproduisons ici telle qu'elle parut primitivement :

La terre sort de son silence,
Et sourit avec joie aux premiers feux du jour ;
La musique des airs annonce leur retour ;
Partout j'entends la voix de la reconnaissance.

Je vais sur ce bâton, l'appui de mes vieux ans,
Me trainer hors de ma chaumière,
Et parcourir des yeux les charmes renaissants,
Qu'étale à son réveil la tranquille lumière.

Que la nature est belle, et que le ciel est pur !
Un jour doux se répand sur l'horizon obscur ;
Les légères vapeurs que son reflet colore
Couvrent le sommet des côteaux,
Et l'eau bleuâtre des ruisseaux
Qui semble au loin fumer dans l'aube faible encore.

Qu'avec plaisirs là-bas, je porte mes regards !
Nos pasteurs matineux ouvrent la bergerie,
Et déjà dans la plaine épars
Leurs troupeaux en bêlant paissent l'herbe fleurie.

Qu'autour de mon foyer tout est grand, tout est beau !
Quel éclat jette la rosée

Qu'au front des arbrisseaux la nuit a déposée !
Que les prés sont couverts d'un lumineux réseau !
De mes premiers désirs je sens naître l'ivresse ;
O matin ! ton aspect fait palpiter mon cœur ;
Je m'échauffe aux rayons de ce feu créateur ;
Et ma défaillante vieillesse

Respire avec ce frais le souffle du bonheur.

Grâce te soit rendue, ô Dieu conservateur !
Toi dont j'ai si longtemps éprouvé la clémence !
Deux fois quarante hivers ont suivi ma naissance ;
Ce long âge a passé comme un jour de printemps.
Quand je parcours l'espace immense
Qui m'offre dans un point l'aurore de mes ans,
Que ce tableau m'émeut ! Dans quels ravissements
Je me rappelle encor leur douce jouissance !

D'un air contagieux mes troupeaux ni mes champs
N'éprouvèrent jamais la funeste influence ;
Jamais de mon réduit n'approcha l'indigence.

Si le malheur m'a visité,
Si quelquefois mes yeux ont répandu des larmes,
Aux jours de la félicité,
Ces orages légers prêtaient de nouveaux charmes.
Hélas ! sous un ciel pur, au bord de mes ruisseaux,
J'ai vu couler ces jours, comme coulent leurs eaux ;
Je les ai vus suivis de pénibles ténèbres ;
Un sommeil bienfaisant suspendait mes travaux,
Et jamais le souci, pour troubler mon repos,
N'agita ses ailes funèbres.

Mon cœur, dans ses lustres nombreux,
Ne compte aucun instant perdu pour la nature ;
J'eus des amis : je fis quelquefois des heureux ;
J'aimais, et je connus cette volupté pure
Qui naît du doux accord d'un couple vertueux.
O temps, dont tout encor me retrace l'image !
Riant matin de mon printemps,
Qu'avec plaisir je t'envisage !
Lorsque sur mes genoux je portais mes enfants,
Qu'en me livrant comme eux aux jeux de leur jeune âge,
Je me sentais serré dans leurs bras innocents,
Que je goûtais alors un bonheur sans nuage !
En voyant s'élever ces tendres arbrisseaux,

Mes yeux de l'avenir pénétraient la nuit sombre ;
Je disais : ils croîtront ; leurs utiles rameaux
Me prêteront un jour l'asyle de leur ombre.
J'ai joui, grâce au Ciel, du fruit de mes travaux,
Et j'ai vu le succès passer mon espérance.
En rappelant les soins que j'eus de votre enfance,
O mes fils ! bénissez la cendre de mes os.
Si je ne puis, du moins, vous laisser l'abondance,
Je vous ai fait des cœurs à l'épreuve des maux.
Quel homme est ici-bas exempt de leurs assauts ?
Pour la première fois quand je connus la peine,
Ce fut, ô ma Zétis ! ce jour où sur mon sein
Ton âme s'échappa comme une douce haleine ;
Où le froid du trépas glaça ta faible main,
Que tu tentais encor d'attacher sur la mienne.
O ma tendre moitié ! combien de tristes nuits
Ce souvenir amer m'a fait passer depuis !
Mais le temps des regrets tarit enfin la source ;
 Douze fois la saison des fleurs
Au gazon de ta tombe a mêlé ses couleurs,
Et l'instant n'est pas loin où doit finir ma course ;
J'ai de ce terme heureux de sûrs pressentiments ;
Je veux, sur la colline où repose ta cendre,
 Ce soir assembler mes enfants.
Toi qui me fis l'objet de tes bienfaits constants,
Pour la dernière fois daigne encor les répandre,
O Dieu ! fais-moi mourir dans leurs embrassements !

Si le lecteur veut se donner la peine de se reporter à l'édition de 1798 et comparer ces deux textes, il donnera comme nous certainement la préférence au nouveau, qui a été justement remanié par suite des observations judicieuses d'une critique sévère lors de la première publication, et que nous jugeons inutile

de reproduire ici. Léonard s'y est rangé et nous devons lui en savoir gré.

Parurent successivement dans « l'*Almanach des Muses* » : En 1769, deux idylles charmantes : « *Zila et Atis*¹ » et « *Le bonheur.* » Celle-ci surtout fait honneur à son auteur. L'année suivante, « *Eglé et Milon,* » imitée de Gessner. Ici Léonard s'est presque élevé à la hauteur du poète allemand. C'est une de ses meilleures idylles, car on lui chercherait en vain des défauts. En 1771, « *L'Hiver,* » encore imitée de Gessner, et « *Le ruban,* » qui lui est propre et qui est gracieuse, pleine de naturel et d'intérêt.

En cette même année 1771 Léonard fit paraître, également à Paris et à Londres, un nouveau recueil d'idylles sous le titre de « *Poésies pastorales.* » Ce sont en effet de vrais tableaux champêtres, où la simplicité, la candeur, l'intérêt, se mêlent à des sentiments naturels. Ce volume contenait en outre un poème « *Voix de la nature,* »² genre didactique, développant, en de beaux vers, les principales vérités de la morale ; plus quelques poésies et autres pièces en prose.

Il publia encore, soit dans l'*Almanach des Muses*, soit dans le *Mercur*, diverses poésies, jusqu'en 1775, époque à laquelle il livra au public un nouveau recueil, avec gravures, intitulé « *Idylles et poèmes champêtres,* » qui fut imprimé également à Paris et à

¹ On la trouvera dans l'édition de 1798 sous le titre de « *L'oiseau,* » livre 2.

² Ce poème ne se trouve pas dans l'édition de 1798.

Londres, et qui eut le plus grand succès. Une nouvelle édition, de luxe, parut encore à Paris et à La Haye, en 1782¹.

Parurent encore successivement, dans divers recueils, de nouvelles idylles de notre poète, jusqu'en 1787, époque à laquelle se publièrent ses œuvres réunies en deux volumes.

Les idylles de Léonard sont, comme nous l'avons déjà dit, pleines de grâce, de poésie et de sentiment. Nous aimons à le répéter : ce sont des tableaux champêtres frais et riants, et l'on y respire un je ne sais quoi qui vous charme en vous attristant. Mais l'idylle est de nos jours démodée et ne plaît guère plus qu'à la jeunesse littéraire ou à quelques rares imaginations se laissant encore volontiers entraîner par l'illusion des scènes pastorales. Parmi les idylles de notre poète, il serait difficile d'en choisir la plus belle : elles sont presque toutes remarquables. Notre cadre étant restreint, nous nous contenterons de mettre sous les yeux du lecteur les quatre suivantes. Nous en empruntons une à chacun des quatre livres dont se compose ce recueil.

LE BONHEUR.

Heureux qui des mortels oubliant les chimères,
Possède une compagne, un livre, un ami sûr,

¹ C'est un exemplaire de cette jolie édition que Léonard offrit au Prince évêque de Liège. Celui-ci, pour l'en remercier, lui fit don de la tabatière en or, qui souleva l'incident dont nous avons parlé plus haut.

Et vit indépendant sous le toit de ses pères !
Pour lui le ciel se peint d'un éternel azur ;
L'innocence embellit son front toujours paisible ;
La vérité l'éclaire, et descend dans son cœur ;

Et par un sentier peu pénible,
La nature qu'il suit le conduit au bonheur.

En vain, près de sa solitude,
La Discorde en fureur fait retentir sa voix :
Livré, dans le silence, au charme de l'étude,
Il voit avec douleur, mais sans inquiétude,
Les États se heurter pour la cause des rois.

Tandis que la veuve éplorée,
Aux pieds des tribunaux va porter ses clameurs,
Dans les embrassements d'une épouse adorée,
De la volupté seule il sent couler les pleurs.
Il laisse au loin mugir les orages du monde :
Sur les bords d'une eau vive, à l'ombre des berceaux,
Il dit, en bénissant sa retraite profonde :
C'est dans l'obscurité qu'habite le repos.
Le sage ainsi vieillit à l'abri de l'envie,
Sans regret du passé, sans soins du lendemain ;
Et quand l'Être éternel le rappelle en son sein,
Il s'endort doucement pour renaître à la vie.

Si le ciel l'eût permis, tel serait mon destin.
Quelquefois éveillé par le chant des fauvettes

Et par le vent frais du matin,
J'irais fouler les prés semés de violettes ;
Et mollement assis, un La Bruyère en main,
Au milieu des bosquets humectés de rosée,

Des vanités du genre humain
J'amuserais en paix mon oisive pensée.

Le regard fixé vers les cieux,
Loin de la sphère étroite où rampe le vulgaire,
J'oserais remonter à la cause première,
Et lever le rideau qui la couvre à mes yeux.

Tandis que le sommeil engourdit tous les êtres,
Ma Muse, au point du jour, errante sur les fleurs,
Chanterait des bergers les innocentes mœurs,
Et frapperait l'écho de ses pipeaux champêtres.
Coulez avec bonheur, délicieux moments !

Ah ! quel ravissement égale

Celui qu'un ciel serein fait naître dans nos sens !

Quel charme prête à nos accents

L'éclat majestueux de l'aube matinale !

Quel plaisir, sur la mousse, à l'ombre des bois verts,
De respirer le baume et la fraîcheur des airs ;
D'entendre murmurer une source tombante,
Bourdonner sur le thym l'abeille diligente ;
Ici, du rossignol résonner les concerts ;
Là, soupirer d'amour la colombe innocente !

Souvent la douce paix qui règne dans les bois
Élèverait ma Muse à des objets sublimes :

J'oserais consacrer mes rimes

A chanter les héros, les vertus et les lois.

De la nuit des tombeaux écartant les ténèbres,

Souvent j'invoquerais ces oracles célèbres

A qui l'enthousiasme a dressé des autels ;

Ces esprits créateurs, ces bienfaiteurs du monde,

Qui par des écrits immortels,

Ont chassé loin de nous l'ignorance profonde.

Rassemblés devant moi, les grands législateurs

Offriraient à mes yeux leur code politique,

Précieux monument de la sagesse antique ;

D'autres, des nations me décriraient les mœurs,

Et l'affligeant tableau des humaines erreurs,

Et les faits éclatants consignés dans l'histoire.

Combien je bénirais Titus et sa mémoire !

Que Socrate mourant me coûterait de pleurs !

Mais puissé-je oublier les héros destructeurs,

Dont le malheur public a fait toute la gloire !

Dans un beau clair de lune, à penser occupé,
Et des mondes sans nombre admirant l'harmonie,
Je voudrais promener ma douce rêverie
Sous un feuillage épais, et d'ombre enveloppé,
Ou le long d'un ruisseau qui fuit dans la prairie.
La nuit me surprendrait, assis dans un festin,
 Auprès d'une troupe choisie,
 Conversant de philosophie,
 Et raisonnant, le verre en main,
 Sur le vain songe de la vie.

Pour sauver de l'oubli ses écrits et son nom,
Qu'un autre se consume en de pénibles veilles :
Si je cueillais, Églé, sur tes lèvres vermeilles,
 Le prix flatteur d'une chanson ;
A mes vers négligés si tu daignes sourire,
Serait-il pour mon cœur un suffrage plus doux ?
T'intéresser, te plaire, est le but où j'aspire :
De l'immortalité je serais moins jaloux.
Que me fait près de toi l'opinion des hommes ?
Que me fait l'avenir ? Le présent est à nous :
 Notre univers est où nous sommes.

Mais le temps ennemi précipitant son cours,
Fanera sur mon front la brillante couronne
Dont je suis décoré par la main des Amours,
Comme on voit se faner le feuillage d'automne.
Bienfaisante Amitié que j'adorai toujours,
Répare du plaisir les douloureuses pertes !
Ses sources dans mon cœur seront encore ouvertes,
Si ta faveur me reste au déclin de mes jours.
Félicité du sage ! ô sort digne d'envie !
C'est à te posséder que je borne mes vœux.
Et que me faudrait-il pour être plus heureux ?
 J'aurai, dans cette courte vie,
Joui de tous les biens répandus sous les cieux ;

Chéri de toi, ma douce amie,
Et des cœurs droits qui m'ont connu,
D'un riant avenir égayant ma pensée,
Adorateur de la vertu,
N'ayant point à gémir de l'avoir embrassée,
Libre des passions dont l'homme est combattu,
Je verrai sans effroi se briser mon argile :
Qu'a-t-on à redouter lorsqu'on a bien vécu ?
Un jour pur est suivi par une nuit tranquille.

Pleurez, ô mes amis ! quand mon luth sous mes doigts
Cessera de se faire entendre ;
Et si vous marchez quelquefois
Sur la terre où sera ma cendre,
Dites-vous l'un à l'autre : il avait un cœur tendre ;
De l'amitié fidèle il a chéri les lois.

Et toi, qui réunis les talents et les charmes,
Quand près de mon tombeau tu porteras tes pas,
Tu laisseras peut-être échapper quelques larmes....
Ah ! si je puis briser les chaînes du trépas
Pour visiter encor ces retraites fleuries,
Ces bois, ces côteaux, ces prairies,
Où tu daignas souvent me serrer dans tes bras ;
Si mon âme vers toi peut descendre ici-bas,
Qu'un doux frémissement t'annonce ma présence !
Quand le cœur plein de tes regrets,
Tu viendras méditer dans l'ombre des forêts,
Songe que sur ta tête elle plane en silence.

LE VILLAGE DÉTRUIT

Enfin je vous revois, délicieux vallons !
Lieux où mes premiers ans coulaient dans l'innocence !
Campagne où régnait l'abondance !
Je viens fouler tes gazons.

Mes regards vont chercher, du haut de la colline,

Le ruisseau qui fuyait d'une roche voisine,

Intarissable dans son cours,

La ferme cultivée où je passais mes jours,

L'église vénérable, et le bois d'aubépine

Qui servait d'asyle aux amours....

Comme tout est changé ! Ce ruisseau solitaire

Roule couvert de mousse au milieu des roseaux ;

On n'entend sur ces bords que de tristes vanneaux,

Et ce haut peuplier, dont la feuille légère

Frémit autour de ses rameaux.

Sur le rivage de cette onde,

Je prétendais fixer ma course vagabonde :

Je voulais, heureux casanier,

Vivre avec mes voisins dans une paix profonde,

Les attirer souvent auprès de mon foyer,

Végéter dans l'insouciance,

Et vieillir sous le marronnier

Dont la cime touffue ombragea mon enfance.

Combien de fois sous son berceau,

Qui maintenant protège une triste bruyère,

J'ai vu les jeux naïfs des filles du hameau,

Les danses qu'on formait sous les yeux d'une mère,

Les prix donnés par un vieillard,

Et leur gaité sans feinte, et leurs plaisirs sans art !

Combien de fois, le soir, dans la saison fleurie,

J'entendis résonner les frêles chalumeaux,

Le cornet des bouviers rappelant leurs taureaux,

Le bruit d'une rustique orgie,

Le chant du villageois libre de ses travaux,

Et le bêlement des agneaux

Qui regagnaient la bergerie !

Dans cette friche inculte où rampe le chardon,

Le pasteur vertueux avait son presbytère :

C'était un bon vieillard adoré du canton,

Occupé des devoirs de son saint ministère,

Riche avec peu de bien, n'ayant d'ambition
Que celle d'aider la misère.
A tous les malheureux il ouvrait sa maison ;
Sa bourse leur était commune.
De jeunes orphelins, des soldats mutilés,
Et d'humbles passagers, jouets de l'infortune,
Près de son feu, l'hiver, se trouvaient rassemblés.
Tous ces rebuts de l'indigence,
A sa table frugale étaient sûrs d'être admis,
Et recevaient l'accueil qu'après sa longue absence
On fait au meilleur des amis.
Ici du magister la demeure bruyante
A fait place aux buissons qui bordent le chemin
De leur muraille verdoyante.
Dès qu'il paraissait le matin,
Les enfants, à sa voix paisible et menaçante,
Étaient instruits de leur destin.
Quand parfois un bon mot s'échappait de sa bouche,
Son front épanoui brillait d'un ris flatteur ;
Mais il inspirait la terreur
Sitôt qu'il reprenait son air dur et farouche.
Ses grands talents le rendaient vain ;
Car il se connaissait un mérite suprême :
Il savait lire, écrire, et chanter au lutrin,
Prédire la marée, arpenter un terrain ;
Il chiffrait aisément, et le bruit courait même
Qu'il savait un peu de latin.
Sa gloire a disparu, triste effet de la guerre !
Le toit qu'il habitait n'entend plus ses accents.

Plus loin sur ces débris, un feston de lierre
Attirait les regards des avides passants.
Là, le joyeux convive, en buvant à la ronde,
Débitait son histoire et réglait le canton.
Là tout en gouvernant le monde,
Le grave politique oubliait sa raison.

J'aime à me rappeler encore
L'humble appareil de ce réduit,
Le mur blanc, le plafond sonore,
Le meuble savamment construit,
Servant le jour d'armoire, et d'alcove la nuit ;
Le jeu de l'oie, et les images,
Les foyers égayés, dans la belle saison,
D'une tenture de feuillages,
Et le chambranle orné de tasses du Japon,
Qui, du temps ennemi, laissaient voir les ravages,
Et l'horloge de bois suspendue au salon.
Agréable séjour, ta rustique opulence,
Qui donnait à chaque buveur
Un soupçon de son importance,
N'a pu retarder ton malheur.
Le bûcheron, sous la tonnelle,
Ne va plus dire sa chanson,

L'épouse du fermier, raconter la nouvelle :
L'artisan, pour l'entendre, immobile auprès d'elle,
N'a plus le coude à table et les mains au menton ;
Et l'hôte à les servir prodigue de son zèle
Ne fait plus circuler l'écumante boisson.

Maintenant exilés dans les champs du tropique,
Ils vont s'ensevelir au fond de ces déserts,
Où les flots irrités de la mer atlantique,
De leurs mugissements épouvantent les airs.
Quel contraste à leur vue offrira ce rivage !
Des traits de feu, tombant d'un soleil sans nuage ;
Des bois qu'aucun oiseau n'anime par ses sons ;
Un marécage impur et fertile en poisons,
Des animaux cruels, l'homme encor plus sauvagé !
Combien de fois, dans ces prisons,
Ils regretteront leur village,
Et la fraîcheur de son bocage,
Et son ruisseau limpide, et ses riches vallons !

Qu'ils ont maudit le jour, où loin de leur patrie,
Ils fuyaient sous un nouveau ciel !
Que de pleurs, en quittant leur cabane chérie !
Comme ils tournaient les yeux vers ce point paternel,
En proie à la flamme ennemie !

L'adieu qu'ils lui disaient devaient être éternel.
Près de s'en séparer, leur troupe fugitive
Y retournait, pleurait, baisait encor la rive.
Hélas ! s'écriaient-ils dans leurs sanglots amers,
Sur des bords inconnus nous trouverons peut-être
Un asyle semblable au lieu qui nous vit naître :
Mais comment traverser ces effroyables mers ?
Un vieillard, le premier, s'approcha du rivage.
Il pleurait, mais pour eux ; car le monde nouveau
Dont l'espoir flattait son courage,
Était au delà du tombeau.

Sa fille, jeune objet embelli par ses larmes,
De ses débiles ans unique et cher appui,
Morne et les yeux baissés, marchait auprès de lui,
Et fuyait pour toujours un amant plein de charmes.
Une mère éplorée exhalait sa douleur,

.
Pour ses tendres enfants priait un Dieu vengeur,
Les couvrait de baisers et de larmes brûlantes,
Et sentait son amour accru par le malheur.

Ils parlaient : avec eux s'éloignait l'industrie ;
La piété, l'amour, la franche loyauté,
Le zèle bienfaisant de l'hospitalité :
Et toi, divine poésie !

Source d'inquiétude et de félicité !

Toi, que l'ignorance décrie,
Toi qui m'enorgueillis dans mon obscurité !
Tu portais loin de nous le flambeau du génie.
Ah ! soit que du midi tu charmes les climats,
Soit qu'au monde polaire, assiégé de frimas,

Tu fasses de tes airs entendre l'harmonie ;
Puisses-tu consoler la triste humanité,
Aux aveugles mortels montrer la vérité,
Et leur faire oublier les peines de la vie !

LE SACRIFICE DES PETITS ENFANTS.

Mirtil et Chloé.

Le tendre enfant Mirtil, au lever de l'aurore,
Vit la plus jeune de ses sœurs
Tristement occupée à rassembler des fleurs.
En les réunissant, Chloé mêlait ses pleurs
Aux larmes du matin qui les baignaient encore,
Elle laissa couler deux ruisseaux de ses yeux,
Sitôt qu'elle aperçut son frère.

Chloé.

Hélas ! Mirtil, bientôt nous n'aurons plus de père !
Que notre sort est douloureux !

Mirtil.

Ah ! s'il allait mourir, ce père qui nous aime !
Ma sœur, il est si vertueux !
Il a tant d'amour pour les dieux !

Chloé.

Oui, Mirtil, et les dieux devraient l'aimer de même !

Mirtil.

O ma sœur ! comme ici tout me paraît changer !
Comme tous les objets semblent dans la tristesse !
En vain mon agneau me caresse ;
Depuis cinq jours je le délaisse,
Et c'est une autre main qui lui donne à manger.
Vainement mon ramier s'approche de ma bouche ;
De mes plus belles fleurs je n'ai point de souci :

Enfin, ce que j'aimais n'a plus rien qui me touche.
Mon père ! si tu meurs, je veux mourir aussi....

Chloé.

Hélas ! il t'en souvient, mon frère !
Cinq jours bien longs se sont passés
Depuis que sur son sein nous tenant embrassés,
Il se mit à pleurer....

Mirtil.

Oui, Chloé, ce bon père !
Comme il devint pâle et tremblant !
« Mes enfants, disait-il, je suis bien chancelant ;
« Laissez-moi.... je succombe au mal qui me tourmente. »
Il se traîna jusqu'à son lit.
Depuis ce temps il s'affaiblit,
Et tous les jours son mal augmente.

Chloé.

Écoute quel est mon dessein :
Si tu me vois de grand matin
Occupée à cette guirlande,
C'est qu'au dieu des bergers j'en veux faire une offrande,
Notre mère nous dit toujours
Que les dieux sont cléments, qu'ils prêtent leur secours
Aux simples vœux de l'innocence :
Moi je veux du dieu Pan implorer la clémence,
Et vois-tu cet oiseau, mon unique trésor ?
Eh bien ! je veux au dieu le présenter encor.

Mirtil.

O ma sœur ! attends-moi : je n'ai qu'un pas à faire ;
De mes fruits les plus beaux j'ai rempli mon panier ;
Je vais l'aller chercher, et pour sauver mon père,
Je veux y joindre mon ramier.
Ces mots finis, il court, va saisir sa richesse,

Et sous un poids si doux, il revole à l'instant :

Il souriait en le portant,

Tour à tour agité d'espoir et de tristesse.

Les voilà tous deux en chemin,

Pour arriver aux pieds de la statue.

Elle se présentait sur un côteau voisin,

Que des pins ombrageaient de leur cime touffue.

Là, s'étant prosternés devant le dieu des champs,

Ils élèvent vers lui leurs timides accents.

Chloé.

Daigne, ô dieu des bergers, agréer mon offrande,

Et laisse-toi toucher aux pleurs que je répands ;

Tu vois je n'ai qu'une guirlande ;

A tes genoux je la suspends :

J'en ornerais ton front, si j'étais assez grande.

O dieu ! rends notre père à ses pauvres enfants !

Mirtil.

Conserve ce bon père ! ô dieu ! sois-nous propice !

Voilà mes plus beaux fruits que j'ai cueillis pour toi !

Si mon plus beau chevreau n'était plus fort que moi,

J'en aurais fait le sacrifice.

Quand je serai plus grand, j'en immolerai deux,

Si tu vois en pitié deux enfants malheureux.

Chloé.

Nous partageons les maux que notre père endure.

Quel don peut te fléchir ?... Tiens, voilà mon oiseau !

C'est pourtant tout mon bien ! ô Pan ! je te le jure.

Vois ; il vient dans ma main chercher sa nourriture,

Et je veux que ma main lui serve de tombeau.

Mirtil.

O Pan ! que faut-il pour te plaire ?

Regarde mon ramier ! je le vais appeler.

Veux-tu sa vie ? elle m'est chère :
Mais pour que tu sauves mon père,
Je vais.... oui, dieu puissant ! Je vais te l'immoler.

Et leurs petites mains tremblantes
Saisissaient des oiseaux les ailes frémissantes.
Déjà, glacés de crainte, ils détournaient les yeux,
Pour commencer leurs sacrifices.
Mais une voix s'élève : « Enfants trop généreux !
« Arrêtez ! l'innocence intéresse les dieux :
« Gardez-vous d'immoler ce qui fait vos délices !
« Je rends votre père à vos vœux. »

Leur père fut sauvé : ce jour même avec eux
Il alla du dieu Pan bénir la bienfaisance ;
Il passa de longs jours au sein de l'abondance,
Et vit naître les fils de ses petits-neveux.

LES DEUX RUISSEAUX.

Daphnis, privé de son amante,
Conta cette fable touchante
A ceux qui blâmaient ses douleurs.
Deux ruisseaux confondaient leur onde,
Et sur un pré semé de fleurs
Coulaient dans une paix profonde.
Dès leur source, aux mêmes déserts,
La même pente les rassemble,
Et leurs vœux sont d'aller ensemble,
S'abîmer dans le sein des mers.
Faut-il que le destin barbare
S'oppose aux plus tendres amours ?
Ces ruisseaux trouvent dans leur cours
Un roc affreux qui les sépare.
L'un d'eux dans son triste abandon,
Se déchainait contre sa rive ;

Et tous les échos du vallon
Répondaient à sa voix plaintive.
Un passant lui dit brusquement :
Pourquoi sur cette molle arène
Ne pas murmurer doucement ?
Ton bruit m'importune et me gêne.
N'entends-tu pas, dit le ruisseau,
A l'autre bord de ce côteau
Gémir la moitié de moi-même ?
Poursuis ta route, ô voyageur !
Et demande aux dieux que ton cœur
Ne perde jamais ce qu'il aime.

Ne croirait-on pas entendre Théocrite ou Virgile, Tiburce ou Properce ? Ces vers sont faciles et sensibles ; le souffle poétique qui les anime les rend gracieux et tendres et les élève souvent jusqu'au génie. En s'inspirant de Gessner, dont la traduction venait de paraître en France, Léonard fut heureux dans ses imitations et put presque rivaliser avec le maître allemand. Aussi ses poésies eurent un grand succès parmi la jeunesse poétique, et ce genre idyllique si touchant devint alors de mode.

Des quatre pièces que nous venons de citer, « *Le bonheur* » est plein de poésie et sa Muse a bien inspiré Léonard ; « *Le village détruit* », imité de Goldsmith, renferme de beaux vers remplis de vérité ; « *Le sacrifice des petits enfants* » est un dialogue plein de sentiment qui porte à l'âme ; et « *Les deux ruisseaux* » sont empreints d'un charme ravissant. Cette même élégance, cette peinture champêtre, honnête, se retrouvent dans presque toutes ses autres idylles et

sont comme un reflet du cœur pur et tendre du poète.

En 1768 parurent une « *Épître à un jeune homme sur la nécessité d'être utile et sur l'usage des talents* », et, dans l'*Almanach des Muses*, son « *Discours sur Dieu* », œuvre pleine d'élévation, de poésie et de sentiment. Ces deux pièces ne figurent pas dans l'édition de 1798 ¹. Nous croyons inutile de les reproduire, pour ne pas allonger notre travail déjà volumineux.

Léonard donna l'année suivante (1769) : Un « *Essai de littérature* » (Paris et Londres), des *Discours philosophiques*, et des petits poèmes en vers et en prose.

En 1770, l'académie de l'Immaculée Conception de Rouen couronna son poème « *La religion établie sur les ruines de l'idolâtrie.* » Il fut imprimé, en cette même année, à Amsterdam.

C'est en 1772 que Léonard publia « *Le temple de Guide,* » poème en quatre chants, imité de Montesquieu ², qu'il dédia aux mânes de son bienfaiteur, le marquis de Chauvelin. C'est une œuvre marquante et supérieure à celle de Colardeau sur le même sujet. Sa versification élégante se prête bien à ce genre d'ouvrage ; et pour la rendre moins monotone notre poète a eu le soin d'en changer la mesure à chaque chant.

L'année suivante parut « *L'amour vengé* » ; l'année d'après (1774), « *La nouvelle Clémentine ou Lettres*

¹ Nous citons toujours cette édition parce qu'elle est la meilleure et la plus complète.

² Paris, Cosnard, in-8°.

de *Henriette de Berville* », car à cette époque les sous titres étaient de mode. Ce dernier ouvrage est un roman écrit en lettres et « ces lettres, dit l'avis préliminaire de l'édition de 1798, ne sont point le fruit de l'imagination. Tous les détails en sont vrais : l'événement qui les termine est arrivé en 1772. »

C'est pendant son séjour à Liège que Léonard écrivit les « *Lettres de deux amants, habitants de Lyon* », qui eurent à l'époque un succès de larmes. Cette histoire tragique de Thérèse et de Faldoni ne serait autre, paraît-il, que sa propre histoire. Et c'est ce roman malheureux qui jeta dans son âme ce sentiment de mélancolie qui ne le quitta plus. Nulle part Léonard n'était heureux : il cherchait le bonheur qui le fuyait toujours. Cet ouvrage fut réédité en 1783, 1795, 1798 et 1825.

On a encore de lui « *Les Saisons* », poème en quatre chants. C'est dans le second, l'Été, qu'il s'écrie en se ressouvenant de sa belle Guadeloupe :

Quels beaux jours j'ai goûtés sur vos rives lointaines,
Lieux chéris que mon cœur ne saurait oublier !
Antille merveilleuse, où le baume des plaines
Va jusqu'au sein des mers saisir le nautonnier !
Ramène-moi, Pomone, à ces douces contrées !
Je ne troublerai point leurs tranquilles plaisirs ;
Mais timide, et semblable aux abeilles dorées,
De bosquets en bosquets je suivrai les zéphirs.
Ces masses de rochers, voisines de la nue,
De leur beauté sauvage étonneront ma vue :
Heureux si tu permets que le frais tamarin,
Sur moi, dans les chaleurs, jette une ombre étendue !

Si quelquefois encor ma poétique main
Dépouille l'ananas de sa robe touffue !
Dans sa retraite auguste, et loin des faibles arts,
C'est là que la nature enchante les regards !
Le soleil, en doublant sa course fortunée,
Y ramène deux fois le printemps de l'année :
On y voit des vergers où le fruit toujours mûr,
Pend en grappe de rose, et de pourpre, et d'azur :
Une autre Flore y passe, et d'une main légère
Prodigue, en se jouant, sa richesse étrangère :
Des fleuves mugissants, rivaux des vastes mers,
Roulent sur l'Océan dont ils foulent les ondes :
Des arbres élevant d'immenses rideaux verts,
Nobles fils du Soleil et des sources fécondes,
Entretiennent la nuit sous leurs voûtes profondes,
Et vont noircir le jour sur la cime des airs.

Dans une précédente édition la même pensée est reproduite par cette variante :

J'aime à me rappeler en voyant ces ombrages,
Les îles du Tropique et leurs forêts sauvages ;
Lieux charmants que mon cœur ne saurait oublier,
Je crois sentir encor le baume de vos plaines,
Dont les vents alisés parfument leurs haleines
Et qui va sur les mers saisir le nautonnier .
Je crois me retrouver sur les rives lointaines,
Où le rouge ananas et le vin du palmier
Rafratchissaient mon sang allumé dans mes veines.
O champs de ma patrie ! agréables déserts !
Antille merveilleuse où les brunes Dryades
A ma muse naissante ont inspiré des vers !
Ne reverrai-je plus tes bruyantes cascades
Des côteaUX panachés descendre dans les mers
N'irai-je plus m'asseoir à l'ombre des grenades,

Et du pâle oranger vacillant dans les airs ?
Là, le soleil brillant n'attend point que l'aurore
Ouvre devant son char les barrières du jour ;
Il part comme un géant, des rivages qu'il dore,
Atteint, du premier pas, la moitié de son tour,
Et commande aux vents frais qui composent sa cour,
De souffler sur ces lieux que sa flamme dévore.
Là, des bois sont couverts d'un feuillage éternel,
Et des fleuves roulant dans un vaste silence,
Baignent des régions qui, loin de l'œil mortel,
Étalent vainement leur superbe opulence.
D'antiques animaux habitent ces déserts :
Peuple heureux ! de nos traits il ignore l'atteinte :
Et tandis que sa race a végété sans crainte,
Des siècles écoulés ont changé l'univers.

Ces vers sont comme d'une autre facture ; ils ont un teint chaud, comme un reflet du ciel des tropiques. Il est à regretter peut-être que l'auteur ne se soit pas inspiré plus souvent du souffle de la terre natale : ses vers eussent gagné en beauté, en originalité. Quand ce souvenir de la patrie absente lui revenait, il l'exhalait en plaintes douces. Nous le retrouvons dans une de ses idylles : « *Les plaisirs du rivage* », et comme elle n'est pas longue nous la reproduisons ici :

Assis sur la rive des mers,
Quand je sens l'amoureux zéphire
Agiter doucement les airs
Et souffler sur l'humide empire :
Je suis des yeux les voyageurs,
A leur destin je porte envie :

Le souvenir de ma patrie
S'éveille et fait couler mes pleurs.
Je tressaille au bruit de la rame
Qui frappe l'écume des flots ;
J'entends retentir dans mon âme
Le chant joyeux des matelots ;
Un secret désir me tourmente
De m'arrêter à ces beaux lieux,
Et d'aller, sous de nouveaux cieus,
Porter ma fortune inconstante.
Mais quand le terrible aquilon
Gronde sur l'onde bondissante,
Que dans le liquide sillon
Roule la foudre étincelante,
Alors je reporte mes yeux
Sur les forêts, sur le rivage,
Sur les vallons silencieux
Qui sont à l'abri de l'orage ;
Et je m'écrie : Heureux le sage
Qui rêve au fond de ces berceaux,
Et qui n'entend sous leur feuillage
Que le murmure des ruisseaux.

On a encore de Léonard un petit poème « *Héro et Léandre* » ; plus quelques poésies et des romances.

Il s'est aussi essayé dans le théâtre ; mais ses pièces sont restées dans ses cartons et n'ont jamais été représentées. Ce sont donc des œuvres postumes, à savoir : « *Œdipe roi ou La fatalité* », tragédie en trois actes, imitée de Sophocle, et « *Émile* », comédie en un acte, en vers. Dans sa tragédie on trouve de beaux passages, des vers mordants, presque le souffle théâtral. Et sa comédie, œuvre de jeunesse, inspirée par

J.-J. Rousseau, ne manque pas d'un certain mérite.

Comme ouvrage en prose, notons encore : « *Alexis* », roman pastoral, plein de fraîcheur ; « *Le père La-roche* », nouvelle postume ; sa « *Lettre sur un voyage aux Antilles* », dont nous avons déjà parlé dans la première partie de cette biographie.

Au retour de son premier voyage à la Guadeloupe, Léonard fit des « *Stances sur le bois de Romainville* », qui respirent une grande fraîcheur et qui, dépeignant son caractère indécis, exhalent comme un écho de ce cœur meurtri par le souvenir du passé. Dans une des stances il s'écrie :

Je reviens de mes longs voyages
Chargés d'ennuis et de regrets ;
Fatigué de mes goûts volages,
Vide des biens que j'espérais.

Et plus loin :

Qu'ai-je vu sous de nouveaux cieux ?
La soif de l'or qui se déplace,
Les crimes souillant la surface
De quelques marais désastreux.

J'ai vu l'insolente anarchie,
Tenant un fer ensanglanté,
Oser parer sa tête impie
Des festons de la liberté ;

J'ai vu marcher sous sa bannière
D'obscurs ramas d'aventuriers,
Vils rebuts qu'un autre hémisphère,
Vomit au sein de nos foyers.

Tandis que ces lâches harpies
Distillaient sur moi leur venin,
Un monstre armé par les furies
Me perçoit d'un glaive assassin.

Ce sont ces derniers vers qui firent sans doute dire à Lacour¹ et à l'auteur d'une biographie de Léonard², que celui-ci avait failli être victime d'un assassinat. Le fait peut être vrai ; mais nous n'en avons trouvé la preuve nulle part.

Un poète, enthousiaste de Léonard, lui adressa des vers que nous ne jugeons pas nécessaire de reproduire ici. Nous renvoyons le lecteur, s'il désire les lire, au n° 22, du 2 juin 1825, du « *Journal commercial, économique et maritime de la Pointe-à-Pitre.* »

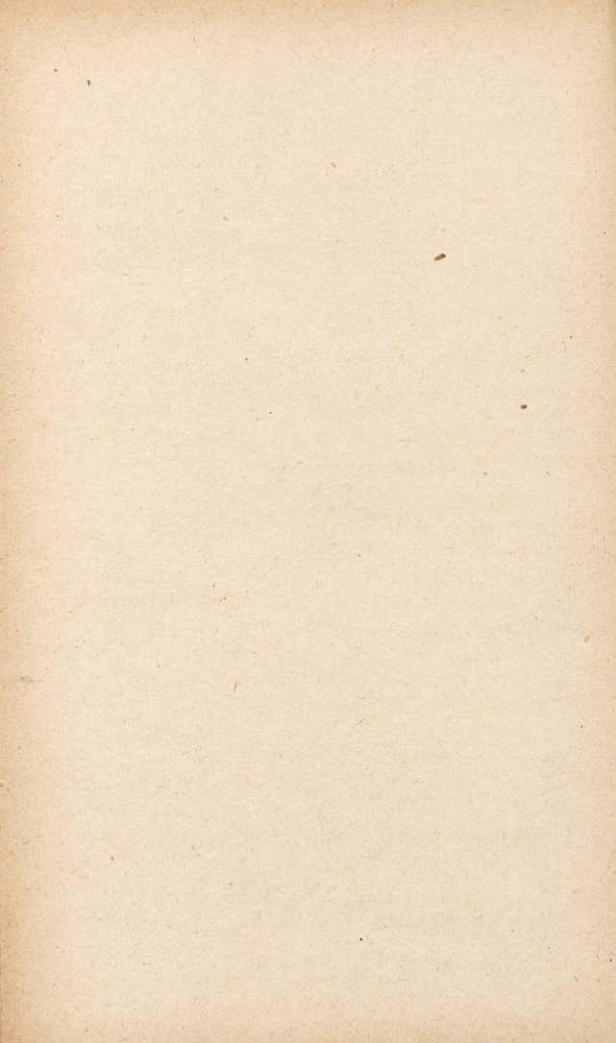
Léonard préparait une nouvelle édition de ses œuvres lorsqu'il fut enlevé aux lettres ; et c'est son neveu Campenon, qui les recueillit, se conformant d'ailleurs aux annotations de l'auteur, et les publia en 1798. C'est du reste la meilleure édition et la plus complète, et c'est celle dont nous nous sommes servi pour faire cette étude. Puisse-t-elle plaire au lecteur et remettre en lumière un poète distingué, un peu oublié de nos jours, à cause de son genre, et qui fait honneur à son pays.

Paris, mars 1890.

¹ *Histoire de la Guadeloupe*, vol. 2, p. 88.

² Le journal « *La Guadeloupe*, » n° du 1^{er} mai 1857.

LETHIÈRE



LETHIÈRE¹

(1760-1832.)

La Guadeloupe est fière de compter au nombre de ses enfants, non seulement des poètes, des littérateurs, des généraux, des administrateurs, mais encore une célébrité dans la peinture, cette sœur de la poésie.

Lethière (Guillaume Guillon), peintre d'histoire, un des plus distingués de l'école française, est né à Sainte-Anne (Guadeloupe), le 10 janvier 1760. Il était fils naturel de Pierre Guillon, qui le reconnut le 18 germinal an VII. Comme il était le troisième enfant, il reçut le nom de *Letiers*, qu'il changea en *Lethiers*, puis en *Lethière*², orthographe qu'il conserva, bien que plusieurs de ses tableaux soient signés *Le Thièrè*, en deux mots. Du reste il variait souvent sa signature : tantôt il signait *G. Guillon Lethière*, tantôt *G. Lethière*, etc.

Son père voyant se développer chez le jeune Guil-

¹ Nous avons déjà publié dans le n° du 26 juin 1857 du journal « *La Guadeloupe* » une biographie sommaire de Lethière.

² Voir *Dictionnaire général des artistes de l'école française*.

laume, dès son enfance, les plus heureuses dispositions pour le dessin, l'envoya en France, en 1774. Il avait alors 14 ans.

Il fut d'abord placé chez le peintre Descamp, professeur à l'Académie royale de Rouen. Pendant les trois années qu'il passa près de lui, il fit honneur à son maître, en remportant plusieurs prix. Ces succès encouragèrent son père à cultiver ce talent naissant, et il envoya son fils, en 1777, à Paris, où il pouvait se perfectionner à l'étude des grands maîtres et se mettre en contact avec des artistes distingués.

Dès son arrivée dans la capitale, Lethière entra à l'école de Doyen, peintre du roi. Il travailla sous ses auspices et devint un de ses meilleures élèves : en 1784, il remporta à l'Académie le deuxième grand prix de Rome, dont le sujet de composition était : *La Cananéenne aux pieds de Jésus*. Ce tableau est au musée d'Angers. Le premier prix fut dévolu à Drouais, dont le succès s'établit de suite. Bien que n'ayant obtenu qu'un second prix, on estima que la beauté de son tableau et les talents qu'il avait déployés, rendaient Lethière digne d'aller à Rome, et, par une faveur toute spéciale, le comte de Montmorin lui fit accorder la pension.

Pendant son séjour en Italie, il peignit, en 1790 : *Néron faisant enlever Junie pendant la nuit*. Cette œuvre orne le musée de Montpellier.

Après un séjour de quatre années en Italie à l'école ou académie royale de France à Rome, comme pensionnaire de l'État, Lethière revint à Paris.

A cette époque, David, le restaurateur de la peinture en France, commençait à faire école. Lethière, dont le talent avait déjà acquis, à Rome, une grande ampleur, s'attacha à imiter la pureté de ses traits et la hardiesse de son pinceau. On pouvait dès lors présager ce qu'il serait un jour.

Malheureusement, en France, la Révolution avait détruit les établissements académiques et les arts paraissaient devoir périlcliter : la politique avait tout envahi. Mais Lethière, qui semble s'être inspiré des idées de l'époque, produisit une esquisse représentant *Brutus sacrifiant ses deux fils pour le bonheur et la liberté de sa patrie*. Et comme pendant à cette œuvre, il représentait, par une autre esquisse, *Virginus immolant sa fille Virginie à la tyrannie d'Appius Claudius*. Il les exposa plus tard et en fit ses deux plus grands et plus beaux tableaux, ses chefs-d'œuvres, dont nous reparlerons.

D'après la « *Biographie des contemporains* », Lethière « avait le projet d'exécuter les quatre grandes époques des révolutions romaines : *J. Brutus ; Virginus*, qui est sur le chevalet ; la *Mort de César* et la *Défaite de Maxence par Constantin*. Cette grande entreprise demandait du temps, de la sécurité, des moyens pécuniaires et surtout du courage. Il n'a pu jusqu'ici exécuter que le premier de ces tableaux ; le second est commencé, et les études des deux autres resteront probablement dans son portefeuille jusqu'au jour où les encouragements ne se donneront plus exclusivement au genre que Louis XIV dédaignait. »

Dès l'année 1793 et en pleine tourmente révolutionnaire, Lethière exposa au Salon deux tableaux : *Œdipe détaché de l'arbre par un berger* et *Orphée et Eurydice* ; plus un dessin : *Le martyr de saint Protais*. Il avait alors 33 ans.

Deux ans après, au Salon de 1795, Lethière exposa : *Caton d'Utique*, qui n'était qu'une figure d'étude ; *Herminie chez les bergers* et *l'Amour et les Grâces dérobant la ceinture de Vénus pendant qu'elle sommeille* ; plus deux dessins : l'un représentant ce dernier sujet et l'autre *Virginius, capitaine de légion tuant sa fille pour lui sauver le déshonneur de servir au plaisir d'Appius Claudius*.

En 1798, il exposa encore : *Philoctète dans l'île déserte de Lemnos, gravissant les rochers pour avoir un oiseau qu'il a tué*. Ce tableau, un de ses meilleurs par la correction du dessin et par son coloris, et pour lequel il obtint un prix d'encouragement, était destiné à la Chambre des députés ; — *Le sommeil de Vénus* ; — *Deux jeunes femmes au bain jouant avec un cygne* ; — Plus un portrait de femme et un dessin, frise représentant le 9 thermidor.

Au Salon de l'année suivante (1799), il produisit : *Une femme à la harpe* et *Une femme appuyée sur un portefeuille*.

C'est au Salon de 1801 qu'on a pu admirer l'esquisse de *Brutus condamnant ses fils à mort pour avoir conspiré contre la République*. Ce n'est qu'en 1812 que ce sujet fut fixé sur la toile. Nous en reparlerons à sa date.

En 1805, Lethière fit : *Le traité de Léoben*. C'est une de ses plus belles toiles. Ce tableau est au Musée de Versailles, salle 81, pl. 11. Il porte le n° 1.493. Il est signé : *Guillon Lethière, 1805*. Il mesure 3^m 32 de hauteur sur 5^m 90 de largeur. Il a été exécuté pour la salle des conférences du Corps Législatif et exposé au Salon de 1806.

Nous savons que les préliminaires de la paix ont été signés, le 17 avril 1797, au château d'Ekwald, près de Léoben, entre le marquis de Gallo et le général Merfeld, stipulant pour l'Autriche, et Bonaparte au nom de la République française.

En cette même année 1806, Lethière fit le portrait de Marie-Anne-Élisa Bonaparte, grande duchesse de Toscane. Elle est représentée en pied et appuyée sur une balustrade. Cette toile, qui mesure 2^m 17 de hauteur sur 1^m 41 de largeur, est signée : *Guillon Le Thière, 1806*. Il est au Musée de Versailles, salle n° 170, et il porte le n° 4.710.

Dans cette même salle, sous le n° 4.700, on peut admirer encore le portrait en pied de Joséphine, impératrice des Français. Elle est représentée assise et en costume impérial. Cette toile, qui mesure 2^m 25 de hauteur sur 1^m 49 de largeur, est signée : *G. Le Thière, 1807*.

Au Salon de 1808 parut : *Le passage du Danube*.

D'un caractère doux, modeste, désintéressé, Lethière s'acquit l'estime et l'amitié de gens de bien et de hauts personnages. Un surtout l'honorait de sa protection, de ses conseils éclairés, et même de son amitié :

c'était Lucien Bonaparte, qui se plaisait à fréquenter son atelier, où se réunissait une société choisie, non seulement d'amateurs, mais encore d'élèves distingués, de maîtres.

Lucien Bonaparte, nommé ambassadeur de France en Espagne, proposa à Lethière de l'y accompagner. Il ne demanda pas mieux. En effet, il allait pouvoir étudier sur place cette belle école espagnole, alors peu connue des peintres français. Il resta donc plusieurs années en Espagne et il aida puissamment Lucien à former sa belle collection de tableaux, si longtemps admirée, et qui a contribué à répandre en France le goût pour cette école.

Revenu en France, Lethière n'y resta pas longtemps. Suvée, directeur de l'Académie de France à Rome, étant mort, il fut choisi par la quatrième classe de l'Institut pour le remplacer, en 1811; et nul que lui n'était plus digne d'occuper cette haute fonction. Suvée, faible de caractère, était impuissant à maintenir l'établissement à sa hauteur. Lethière avait ce qu'il fallait pour cela et il sut se faire estimer et aimer de tous. Aussi après ses six années de directorat et, contrairement à l'usage jusqu'alors établi, il continua ses fonctions pendant quatre autres années.

Lethière envoya au Salon de 1812 son grand et beau tableau de : *Brutus condamnant ses fils à mort*. Il ne mesure pas moins de 4^m 36 de hauteur sur 7^m 62 de largeur, et les figures sont de grandeur naturelle. Il orne le Musée du Louvre à Paris, où il porte le n^o 321. (Collection de Louis XVIII.) Il fut

acheté, en 1819, pour la somme de 15.000 francs.

En voici la description, d'après Villot¹ : « Brutus ayant à sa droite Collatin, son collègue, qui se couvre le visage, est placé sur une estrade dominant le lieu de l'exécution ; derrière eux sont les Sénateurs assis sur un double rang. Au milieu de la scène, deux licteurs enlèvent le corps d'un des fils déjà décapité ; le second, prêt à subir le même sort, est entouré d'amis qui cherchent à vaincre l'inflexibilité de Brutus. Dans le fond du tableau, on aperçoit une partie des montagnes de Rome. »

A cette occasion Lethière fut décoré de l'ordre de la Réunion.

Il produisit aussi, en cette même année, *Le sommeil de Vénus*, ravissant tableau commandé par Lucien Bonaparte.

C'est pendant son séjour en Italie que Lethière fit exposer, en France, au Salon de 1817 ; une *Vue des plaines de Rome et de la petite église succursale des Dominicains, prise de la Villa Médine sur le Monte-Mario* ; — une *Vue de Saint-Pierre et du Musée du Vatican, prise de l'église de la Trinité-du-Mont* ; — une *Vue de la Villa-Medici, palais de l'Académie royale de France à Rome, prise de la Trinité-du-Mont*.

Au Salon de 1819 : *Enée et Didon surpris par un orage*, paysage historique remarquable. Ce tableau, qui fut d'abord au Musée d'Amiens, est aujourd'hui

¹ Notice des Tableaux exposés dans les galeries du Musée impérial du Louvre par F. Villot. Ecole française.

au Louvre. — Une *Vue du château de Genazzano dans les États Romains*. — Et *Vénus sur les ondes*.

C'est en cette même année que Lethière fut nommé chevalier de la Légion d'Honneur.

Après dix ans de séjour dans la Ville éternelle, il sentit le besoin de se produire, de se faire mieux connaître, d'arriver en un mot à la célébrité. Il vint donc, en 1820, habiter Paris. C'est alors qu'il travailla à fixer sur la toile les grands et beaux sujets dont il n'avait fait que les ébauches et à méditer de nouveaux sujets de composition.

En 1822, Lethière exposait au Salon : *Saint Louis visitant et touchant un pestiféré de la plaine de Carthage*. Ce tableau est au Musée de Bordeaux. — *Esculape, fils d'Apollon, allaité par une chèvre, est trouvé par un berger*. — *Rémus et Romulus allaités par une louve*. — *Les côtes d'Angleterre près de Brighton*. — *Une felouque en danger dans la rivière de Gènes à la vue de Monaco*.

Au Salon de 1824 Lethière exposa encore : *Fondation du collège royal de France par François I^{er}*. Ce tableau était destiné au collège royal.

L'année suivante (1825), Lethière fut nommé membre de l'Académie des Beaux-Arts de l'Institut. Bientôt après il fut attaché à l'École des Beaux-Arts comme professeur. Personne ne remplit avec plus d'autorité, de dignité et de zèle cette double fonction d'académicien et de professeur. Érudit et affable, aimant la jeunesse, il savait se faire estimer et aimer de tous ceux qui l'approchaient.

En 1827, il produisit : *L'héroïque fermeté de saint Louis à Damiette*, (mai 1252). Ce tableau fut placé dans la deuxième salle du Conseil d'État. Il est signé : *G. Le Thièrre, 1827*. Il est aujourd'hui au Musée de Versailles, salle des Croisades.

C'est l'année suivante que Lethière fit le grand et beau tableau de : *La mort de Virginie*. Cet autre chef-d'œuvre, signé : *G^{me} G^{on} Lethière 1828*, mesure 4^m 58 de hauteur sur 7^m 83 de largeur et les personnages sont de grandeur naturelle.

En voici le sujet¹ : « Appius Claudius, chef des décemvirs, amoureux de Virginie, vient de la déclarer née d'une esclave et esclave elle-même, afin de pouvoir ensuite s'en emparer. Virginus, son père, après avoir inutilement tenté de la soustraire à ce jugement inique, la consulte, et, sur sa réponse qu'elle préfère la mort au déshonneur, il saisit un couteau sur l'égal d'un boucher voisin, le plonge dans le sein de sa fille, l'en retire tout sanglant, et furieux, se retourne vers le décemvir en lui criant : « Par ce sang innocent, je voue ta tête aux dieux infernaux. »

Le dessin de cette belle composition avait déjà paru au Salon de 1795, comme nous l'avons vu plus haut. Une gravure à l'*aqua-tinta* avait reproduit également ce beau sujet. Quant au tableau lui-même il ne fut exposé qu'au Salon de 1831. Il appartenait à M. Bayard, qui, en 1848, en fit don au Musée du Louvre. Il porte

¹ Voir le livret du Salon de 1831.

le n° 322, et il fait pendant à : *Brutus condamnant ses fils à mort.*

Lethière, génie fécond, a encore produit à des dates différentes : *La Madeleine aux pieds de Jésus-Christ.* — *Le Christ jardinier*, qui ornent l'église Saint-Roch, à Paris. — *Herminie chez les bergers.* — *Phorbas détachant Œdipe enfant.* — *La messe dans les catacombes.* — *Le départ d'Adonis* et *La mort d'Adonis.* Ces deux derniers tableaux ont été acquis par le duc d'Albe et sont à Madrid. — *Archimède.* — *Sainte Hélène découvrant la vraie croix.* — *Le passage du pont de Vienne par les troupes françaises.* — Deux paysages historiques : *Homère chantant ses poésies* et *Le jugement de Paris.* Ces deux tableaux sont à Londres. — Un dessin à l'encre de Chine : *Le songe de Lucien*, qui se trouve au Musée de Besançon. — Et des études, telles que : *La mort de César* ; *La défaite de Marence par Constantin* ; etc.

Lethière exposa aux Salons de 1793, 95, 98, 99, 1801, 06, 08, 12, 17, 19, 22, 24 et 1831.

Dans son « *Guide de l'École nationale des Beaux-arts,* » l'érudit M. Müntz dit ¹ : « Guillon Lethière (1760-1832). — Trois études pour la *Mort de Virginie.* La deuxième (plume et bistre) reproduit entièrement la première, qui est à la plume. La troisième est au crayon noir. — Legs Gatteaux.....

« Buste, plâtre. — Don de M^{lle} Garnier. »

¹ *Guide de l'École des Beaux-Arts par Eugène Müntz, conservateur de la bibliothèque, etc.*

Ces œuvres, dont parle M. Müntz, se trouvent aux Beaux-Arts dans la salle V. Schœlcher.

Lethière était grand, fort, large des épaules et de la poitrine ; tête expressive, qu'ornèrent plus tard des cheveux blancs.

Lethière mourut à Paris, le 21 avril 1832, dans sa 73^e année, laissant à la peinture un nom illustre. La Guadeloupe, son pays natal, en est fière.

Voici l'appréciation de divers auteurs sur notre peinture :

« Enthousiaste de son art, dit la « *Biographie des Contemporains* » et naturellement désintéressé, M. Lethière s'est occupé de travaux plus utiles pour sa gloire que pour sa fortune, et il a plutôt recherché des amis qui l'honoraient que des protecteurs qui pouvaient l'enrichir. »

M. Quatremère de Quincy, secrétaire perpétuel de l'Académie royale des Beaux-Arts à l'Institut, dit dans sa « *Notice historique sur la vie et les ouvrages de M. Lethière* »¹ : « Ce fut un de ces talents que la nature produit indépendamment des circonstances, comme propres à ces grands travaux, qui demandent un génie fécond, une capacité d'exécution proportionnée, et une facilité susceptible de satisfaire aux exigences de l'imagination. »

Soyer dit² : « Les talents de M. Lethière étaient

¹ *Recueil de Notices historiques lues dans les séances publiques de l'Académie royale des Beaux-Arts à l'Institut.*

² *Encyclopédie des gens du monde*, tome 16, 2^me partie, page 451.

très variés : il traita l'histoire et le paysage avec un égal succès ; en outre, il peignit l'architecture en artiste habile. »

Vauchelet (Théophile), peintre d'histoire, à qui nous nous adressions, nous écrivait ¹ : « Ce fut à son retour d'Italie que j'eus le bonheur de faire sa connaissance. C'était un beau vieillard à cheveux blancs, d'une haute stature, plein d'amabilité et de bienveillance, surtout pour les jeunes gens..... Lethière avait deux fils ; il était un très bon père de famille et je lui ai entendu dire souvent : assurément je n'aurais jamais eu la force d'âme de Brutus et de Virginus. »

C'est Heim (François-Joseph) qui succéda à Lethière comme professeur à l'École des Beaux-Arts.

Lethière fit école, comme nous l'avons vu, et parmi ses élèves les plus marquants il faut citer :

M^{lle} Lescot (Antoinette-Cécile-Hortense), (1704-18..), qui devint, en 1820, la femme de l'architecte Handebourg, mais qui signa toujours ses toiles : *Lescot*. Elle obtint une médaille de 2^{me} classe en 1810 et en 1819, et une médaille de 1^{re} classe en 1828. Ses principaux tableaux sont : *François 1^{er} accordant à Diane de Poitiers la grâce de M. de Saint-Vallier, son père condamné à mort* ; — *Le baisement des pieds de la statue de Saint Pierre* ; — *La confirmation dans l'église de Sainte-Agnès de Rome* ; — *Le meunier, son fils et l'âne* ; — *Un condamné exhorté par un capucin au mo-*

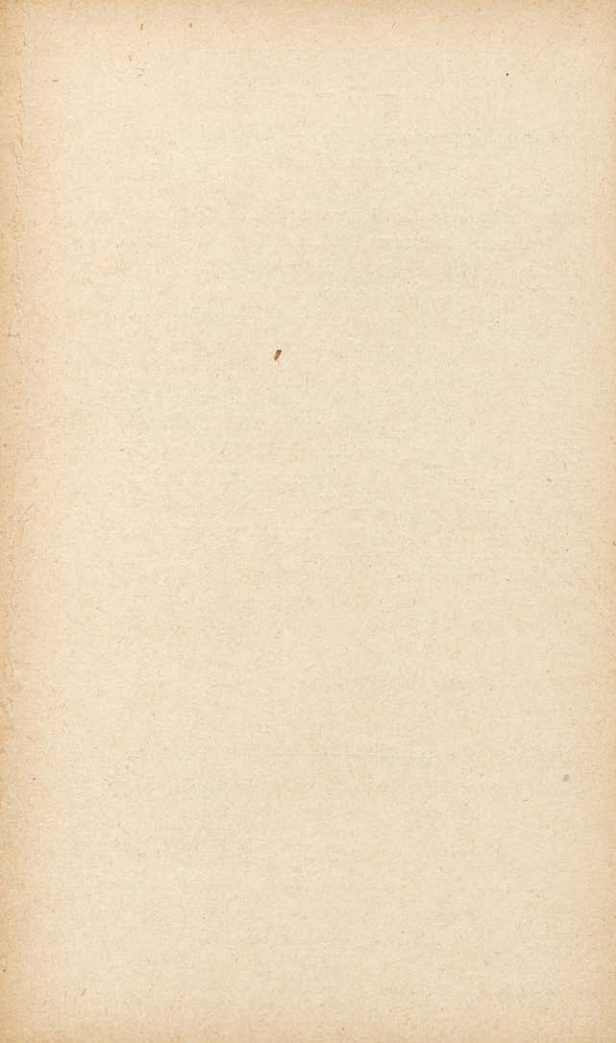
¹ Archives personnelles.

ment de partir pour le supplice ; — Le premier pas de l'enfance ; — Un petit joueur de marionnettes ; etc.

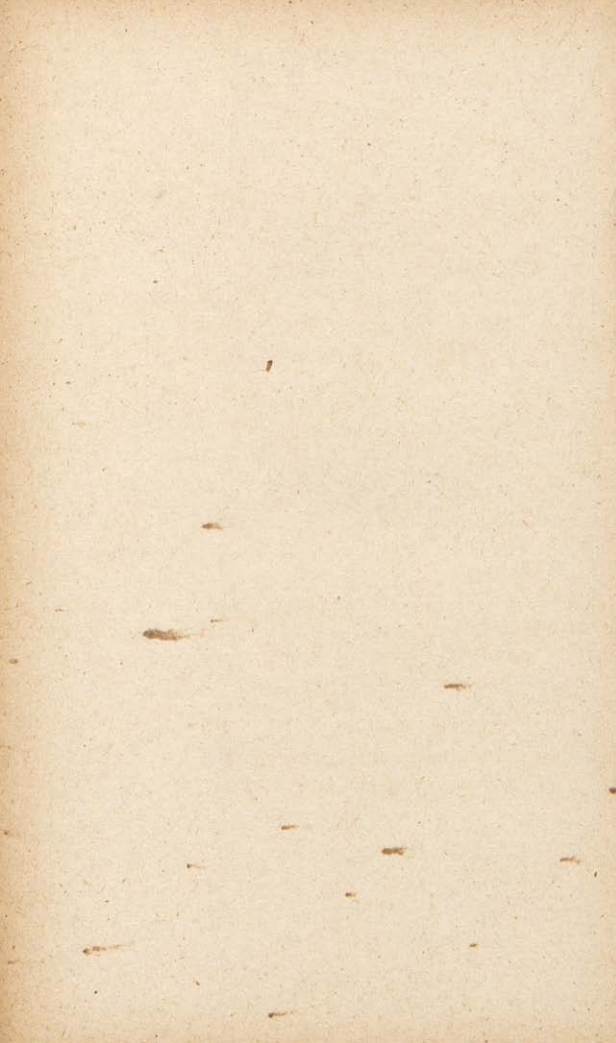
Gibert (Jean-Baptiste-Adolphe), né à la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), le 24 janvier 1803. Entré à l'École des Beaux-Arts le 9 mars 1821, il obtint le 2^{me} prix au concours de Rome, paysage historique, 1825, *Chasse de Méléagre*. — *Thésée retrouvant les armes de son père*. Grand prix de paysage historique, 1829, *Mort d'Adonis*. Ces tableaux sont à l'École des Beaux-Arts, à Paris, salle Caylus.

Et Dupré (François-Xavier), (1803-18..), entré à l'École des Beaux-Arts le 3 septembre 1819. Il obtint le 2^{me} prix au concours pour Rome, 1826, *Pythias, Damon et Denys le tyran*, et le 1^{er} prix, en 1827 : *Coriolan chez Tullus, roi des Volsques*. Le 2^{me} prix fut décerné à Vauchelet (Théophile), notre parent, qui devint célèbre comme peintre d'histoire.

Juillet 1891.



BERNARD



BERNARD ¹

(1777-1844.)

Bernard (Jean) naquit à la Guadeloupe, le 1^{er} juillet 1777, sur l'habitation Callard, sise dans la paroisse de Sainte-Anne.

Né esclave, il grandit au sein de la famille Callard, dont il était l'enfant gâté. Gentil, intelligent, il se montrait attaché à ses maîtres ; il suivait partout Callard aîné et l'accompagna même dans la guerre que les habitants eurent à soutenir d'abord contre les Anglais, ensuite contre les Républicains français.

Avant d'entreprendre le récit de la vie bien remplie de Bernard, nous croyons devoir faire connaître au lecteur dans quelle situation se trouvait alors la Guadeloupe.

Les Anglais, avec quatre mille hommes de troupes, sous les ordres du général en chef Ch. Grey et de l'amiral John Jervis, s'étaient emparés de l'île, le 21 avril 1794, après avoir massacré sans pitié la garnison du

¹ Nous avons déjà publié une Biographie de Bernard, mais moins développée, dans le journal « *La Guadeloupe* » du 7 avril 1857.

fort Fleur d'Épée, situé près de la Pointe-à-Pitre. La domination britannique pesait encore plus sur les habitants qu'elle n'avait pesé précédemment, c'est-à-dire de 1759 à 1763. Le gouvernement du général anglais Dundas était vexatoire, tyrannique. Ce n'était que déportations d'hommes, de femmes, d'enfants; biens séquestrés, confisqués, etc.¹. Malgré cela un certain nombre de colons, de la Grande-Terre surtout, préféraient faire cause commune avec les Anglais plutôt que d'accepter les idées démocratiques et révolutionnaires qui envahissaient alors la France. Callard aîné était de ce nombre.

La France ignorait ces événements d'outre mer. Voulant justement empêcher la Guadeloupe de tomber au pouvoir des Anglais, elle y envoya une expédition qui, sous le commandement du capitaine de vaisseau Leyssègues, emportait les commissaires délégués par la Convention nationale, Chrétien et Victor Hugues. Ceux-ci, en arrivant à la Guadeloupe en juin 1794, apprirent seulement qu'elle était entre les mains des Anglais. Ils résolurent de suite de la leur reprendre et ils la reprirent en effet. Mais il fallut pour cela toute la bravoure, l'intrépidité de nos jeunes soldats républicains pour s'emparer de la Grande-Terre d'abord, de la Guadeloupe proprement dite ensuite, avec si peu de forces².

¹ Voir Bryan Edwards (*Histoire civile et commerciale des colonies, etc.*) vol. 3, p. 461, et Boyer-Peyreleau (*Des colonies françaises, etc.*), vol. 3, p. 13.

² Cette petite expédition n'était composée que de deux fré-

Mille hommes, ayant à leur tête le général de division Aubert et les généraux de brigade Cartier et Rouyer, débarquèrent à la pointe des Salines, et le 18 prairial (6 juin), à minuit, le fort Fleur d'Épée, défendu par neuf cents hommes, seize pièces de canon et un obusier, fut enlevé d'assaut par nos troupes. Au jour, elles entrèrent à la Pointe-à-Pitre.

Le jour même (7 juin), le décret de la Convention nationale du 16 pluviôse an II (4 février 1794) proclamant la liberté des noirs fut publié par les commissaires conventionnels. Le lendemain mourut Chrétien, l'un d'eux, qui s'était bravement mêlé aux troupes. Dès lors Victor Hugues resta seul muni des pouvoirs de l'autorité.

Épouvantés de ce premier succès et de ceux qui suivirent, les Anglais passèrent la rivière Salée et allèrent prendre position au camp de Berville qu'ils avaient formé, défendu par les batteries des mornes Saint-Jean et Savon. Là, ils se fortifièrent, soutenus par les émigrés et les colons royalistes, qui s'étaient joints à eux, formant ainsi un tout de deux mille six cents hommes.

Pendant ce temps-là Victor Hugues avait pu organiser son armée, augmentée de nombreuses recrues de noirs et de républicains accourus, à son appel, de divers points de l'île, et tout disposer pour une attaque.

gates, la Pique et la Thétis, du brick l'Espérance et de cinq bâtiments de transport, sous les ordres du capitaine de vaisseau Leyssègues ; en tout, mille cent cinquante-trois hommes de troupes, presque tous jeunes réquisitionnaires. (Boyer-Peyreleau. — Les Antilles françaises etc., vol. 3, p. 15.)

Dans la nuit du 26 au 27 septembre 1794 il remporta un premier succès. Enfin le 29 l'attaque fut générale. Les Anglais faiblirent ; les émigrés et les colons réunis se battirent comme des enragés ; mais, se sentant vaincus et ne voulant pas tomber au pouvoir des républicains, ils proposèrent au général anglais de faire une trouée dans le camp des assiégeants et de se retirer vers la Basse-Terre, où d'autres forces se joindraient à eux. Mais Graham, ayant déjà l'idée de capituler, refusa et leur proposa de leur rendre leur liberté ; à leur tour ils refusèrent crânement ne voulant pas abandonner les Anglais et jurèrent de les défendre jusqu'au bout. A une dernière attaque du 6 octobre, les assiégés ne purent résister au choc impétueux de nos soldats républicains et le général anglais fut bientôt forcé d'accepter la capitulation proposée par Victor Hugues.

Le général en chef Grey, qui s'était retiré à la Martinique, avait été remplacé par le brigadier général Colin Graham, pour le malheur de nos infortunés colons et pour la honte de l'Angleterre. Dans cette capitulation conclue entre Graham pour l'Angleterre et Victor Hugues pour la France, il était dit que les Anglais, au nombre de mille quatre cents, se retireraient sur leur escadre *prisonniers sur parole* ¹ ; mais que, à

¹ D'après les chiffres officiels de la capitulation :

| | |
|--|--------------|
| Officiers ou assimilés. | 80 |
| Soldats, marins, domestiques armés, etc. | 1.309 |
| Total. | <u>1.389</u> |

(Archives personnelles.)

l'exception d'une vingtaine de chefs, les émigrés et colons français, évalués à huit cent cinquante, qui servaient dans les rangs anglais, seraient livrés aux républicains, et par conséquent voués à la mort. Le général Graham, pour sauver les siens et malgré le serment fait à leurs frères d'armes français de les assimiler en toutes circonstances aux troupes anglaises, eut l'infamie d'accepter cette clause, qui devait être, jusqu'au dernier moment, ignorée des émigrés et colons. Ceux-ci ne le surent en effet que lorsqu'ils mirent bas les armes et qu'ils furent livrés aux soldats républicains. Par suite des lois existantes alors, Victor Hugues, ce monstre dont le souvenir seul faisait tressaillir nos grands-mères, dont le nom est écrit dans l'histoire de la Guadeloupe en lettres de sang, Victor Hugues, dis-je, fit guillotiner et fusiller froidement, impitoyablement cinq cents blancs et hommes de couleur libres ; le reste des prisonniers, trois cent cinquante environ composés d'esclaves, fut voué aux travaux forcés ¹. Au nombre des blancs fusillés se trouvait Callard.

« On est étonné, dit Boyer-Peyreleau dans une

¹ Voici les chiffres accusés par Victor Hugues lui-même :

« Contre-révolutionnaires :

| | | |
|-----------------------|-----|-----|
| « Guillotiné. | 140 | |
| « Fusillés. | 363 | 503 |

| | | |
|--|-----|--|
| « Condamnés à la chaîne, dont 36 femmes, tous des noirs pour avoir servi l'armée anglaise au camp Berville | 362 | |
|--|-----|--|

| | |
|------------------|-------|
| « Total. | 865 » |
|------------------|-------|

(Archives personnelles.)

note¹, de trouver dans Bryan Edwards (auteur anglais) les détails révoltants de cette exécution, dont l'odieux ne peut retomber que sur les Anglais..... L'exécution, ajoute-t-il, se fit aussitôt après la reddition ; avant le départ des Anglais. On assure que leur général voulut y assister à côté de Victor Hugues, et que ce commissaire lui dit, en langage du temps : *Mon devoir veut que je me trouve ici, mais toi, qui l'oblige à venir répandre tes yeux du sang français que je suis forcé de répandre* ²? »

Honte donc à eux deux ! que leur mémoire soit à jamais flétrie !

Bernard, qui n'avait pas quitté son maître qu'il aimait tendrement, assista à son exécution, qui eut lieu, ainsi que les autres, au bord des fossés de la batterie du morne Savon. Il aurait voulu le venger, mais comment ? Au fond du cœur s'éleva en lui un sentiment d'horreur, de haine, contre ses bourreaux. Il ne dut lui-même son salut qu'à son jeune âge, (il avait à peine 18 ans) et au sentiment de pitié, et peut-être d'admiration, qu'il inspira aux soldats républicains, qui furent touchés de ses pleurs. Même après la mort, Bernard resta fidèle à son maître. Après avoir reconnu et relevé son corps parmi ceux des fusillés, il le porta près de là, creusa sa tombe et l'y en-

¹ *Les Antilles françaises, particulièrement la Guadeloupe*, vol. 3, ch. 4.

² Lacour (*Histoire de la Guadeloupe*, vol. 2, p. 337) dément ce fait, se basant sur ce que V. Hugues « n'a pas assisté à la fusillade du morne Savon. » Dans tous les cas elle eut lieu bien par son ordre.

sevelit pieusement. Ne sachant où se réfugier, il se vit forcé de demeurer auprès de ses bourreaux et les suivit. Les soldats se l'attachèrent. Sa taille svelte, élancée, son air doux et honnête, plurent à ces guerriers et ils l'enrôlèrent. Il eût été difficile à Bernard de refuser : il se serait peut-être exposé à partager le sort de son maître : il se laissa donc faire.

Bernard fut incorporé dans l'artillerie et il suivit les troupes républicaines. Son zèle et son intelligence lui valurent l'estime de ses supérieurs et, après deux ans de service, il fut fait caporal.

Lors de la rébellion des noirs à la Guadeloupe, en 1802 ¹, Bernard était à la Basse-Terre chef de la batterie Saint-Nicolas au fort Saint-Charles, dont les insurgés s'étaient emparés. Il fut obligé, pour ne pas devenir suspect, de servir avec eux.

Delgrès, ayant levé l'étendard de la révolte, s'opposait, à la Basse-Terre, au débarquement des troupes envoyées par la France sous les ordres du général en chef Richepance. Celles-ci s'étant emparées de la ville et de ses environs, les insurgés s'enfermèrent au fort Saint-Charles, dont il fallut faire le siège. Delgrès, qui commandait ce fort, avait nommé Bernard, en qui il avait toute confiance, garde-magasin.

Vaincus de tous côtés, les rebelles ne pouvaient plus tenir. A la veille de se rendre aux assiégeants commandés par le général de brigade Gobert, Delgrès

¹ Voir la Biographie du général Gobert, 3^me partie, que nous avons publiée dans la *Revue historique*, n^o de novembre 1892.

évacua clandestinement le fort Saint-Charles par la porte des Galions, le 2 prairial au soir, pour se retirer avec les siens, au nombre de quatre cents hommes de troupes réglées et d'une foule de nègres armés, au Matouba, sa dernière planche de salut. Mais, avant de l'évacuer, il fit tout préparer pour faire sauter le fort, dès que lui et les siens seraient hors de danger, voulant ainsi détruire d'un coup les cent cinquante prisonniers blancs, femmes et enfants, qu'il y avait fait renfermer, et une grande partie de la ville de la Basse-Terre. Dieu ne permit pas une telle atrocité et se servit de Bernard pour en faire le sauveur de ces infortunés. Dès que le dernier insurgé fut hors du fort, Bernard, qui était dans le secret, au lieu de se sauver avec les rebelles, comme le lui avait dit Delgrès, courut à la mèche qui fumait, la coupa et, ouvrant les cellules, rendit la liberté aux prisonniers ¹. Puis, les troupes françaises entrant triomphalement par la brèche qu'elles avaient faite au nord, Bernard remit

¹ J'ai eu en mains un certificat délivré plus tard à Bernard par ces mêmes prisonniers, MM. Dain, Pierret, Marsan, etc., constatant ce bel acte de courage et de dévouement, digne d'une récompense nationale.

D'après Boyer-Peyreleau (Histoire déjà citée, vol. 3, p. 135.) ce serait le capitaine Prudhomme, ancien aide-de-camp de Pélage retenu prisonnier au fort Saint-Charles par Delgrès, qui aurait enlevé la mèche et sauvé les prisonniers. Lacour (Histoire déjà citée, vol. 3, p. 300.) reproduit à peu près la même version. Il est facile de prouver le contraire. Prudhomme, étant enfermé, ne pouvait pas agir. C'est à Bernard que revient le mérite de cette belle action, dont il fut récompensé de suite par Richepance et, en 1804, par Ernouf, comme nous le verrons plus loin.

les clefs du fort au général en chef Richepance, qui le félicita de sa belle action, et, pour l'en récompenser, le nomma sergent d'artillerie. Bernard avait alors 25 ans.

Delgrès, rendu au Matouba, se barricada dans l'habitation Danglemont et, se voyant cerné de toutes parts, se fit bravement sauter avec les siens, préférant, avait-il dit, la mort à l'esclavage.

Peu de temps après, Richepance succomba de la fièvre jaune, ce fléau des Antilles, qui décimait nos troupes. Lacrosse prit le commandement de la Guadeloupe. Mais le premier consul y envoya le général Ernouf comme gouverneur de l'île. Il y arriva le 8 mai 1803.

Par suite des événements malheureux de Saint-Domingue et de la Guadeloupe, le gouvernement consulaire eut la maladresse de rétablir l'esclavage dans les Antilles françaises. Bernard, bien que servant sous les drapeaux comme sous-officier d'artillerie de marine, n'était pas légalement affranchi. Le général Ernouf, instruit de la belle conduite de ce nègre, voulut régulariser sa situation civile et faire payer à la famille Callard le prix de son ancien esclave. Tenant aussi à rendre un éclatant hommage à Bernard, le gouverneur choisit le jour de la célébration à la Guadeloupe de l'inauguration de Napoléon comme Empereur des Français, le 25 messidor an XII (14 juillet 1804), pour prendre un arrêté, devenant ainsi le titre légal de la liberté de Bernard et fixant en même temps

la somme à verser à la famille Callard, du Moule. Voici les termes de cet arrêté ¹ :

« Au nom de la République française,

« Auguste Ernouf, général de division, capitaine général de la Guadeloupe et dépendances,

« Et

« Simon Roustagnenq, préfet par intérim,

« Sur les témoignages avantageux qui nous ont été donnés de la fidélité et de la conduite distinguée du nommé *Bernard*, noir, appartenant au citoyen Callard, du Moule, actuellement sergent de la compagnie d'ouvriers d'artillerie, qui, lors de l'évacuation du fort Saint-Charles par les rebelles de la Guadeloupe en l'an X, a eu le courage *d'enlever seul la mèche destinée à faire sauter les magasins et poudrières du dit fort, et de sauver par cette action hardie les prisonniers blancs qui y étaient renfermés ;*

¹ *Journal officiel de la Guadeloupe* du samedi, 25 juillet 1804, (sixtidi, 6 thermidor an XII de la République française.) Cet arrêté est précédé des réflexions suivantes :

« Il était digne de l'esprit de bienfaisance et de vrai patriotisme qui caractérise les trois Magistrats de cette colonie, de terminer la fête solennelle qu'ils ont donnée le 14 juillet pour célébrer l'inauguration de l'illustre chef de notre République au titre auguste *d'Empereur des Français*, par un de ces actes du gouvernement qui, en ajoutant au bienfait l'empreinte d'une récompense signalée, deviennent un puissant encouragement à la vertu. La félicité de la récompense décernée à l'action également vertueuse et courageuse du nègre *Bernard*, par l'insertion dans le journal officiel de l'arrêté, qui prononce son affranchissement, ne peut qu'exciter de plus en plus parmi ses semblables le désir de mériter le même bienfait par des traits aussi distingués de fidélité aux devoirs que la loi, la religion et l'humanité leur imposent. »

« Vu les certificats délivrés au dit nègre *Bernard*, tant par les citoyens Danthouars, directeur de l'artillerie; Huguët, chef de bataillon, ex-commandant du fort Saint-Charles, et plus de vingt officiers et sous-officiers des divers corps de l'armée, que par plusieurs habitants de la ville Basse-Terre; et voulant lui donner un témoignage authentique de notre satisfaction, lui décerner la récompense que mérite sa bonne conduite :

« ARRÊTENT :

« Article I^{er}. Le nommé *Bernard*, noir, sera provisoirement reconnu libre et affranchi de toute servitude ou domesticité obligée, et jouira désormais des droits attachés à la dite qualité.

« Art. II. La valeur de ce noir sera remboursée au citoyen *Callard*, du Moule, sur le pied de *seize cent cinquante livres*; et les fonds nécessaires pour le remboursement, seront pris sur la caisse des affranchissemens.

« Art. III. Le présent ARRÊTÉ sera adressé au Ministre de la Marine et des Colonies pour être soumis à l'approbation du gouvernement: De plus, il sera enregistré partout où besoin sera, et rendu public par la voie du journal officiel de la Guadeloupe et dépendances.

« Donné à la Basse-Terre Guadeloupe, le 25 mesidor an XII de la République française.

« ERNOUF. ROUSTAGNEQ. »

L'empereur confirma cet arrêté.

Bernard continua à remplir avec zèle et dévouement ses services comme sergent d'artillerie jusqu'à la prise de l'île par les Anglais, en 1810. Il renonça alors à sa position et ne fut pas fait prisonnier de guerre : pour lors il resta dans le pays. Il connaissait trop les Anglais et ne les estimait pas assez pour servir sous eux.

Après la remise de la Guadeloupe aux Français, en 1814, Bernard reprit du service, avec son ancien grade, sous le gouvernement du comte de Linois.

L'année suivante il se distingua au siège de l'île par les Anglais, ainsi que le constate une apostille honorable mise par l'amiral comte de Linois sur le nouveau brevet de sergent d'artillerie que ce gouverneur lui avait délivré.

Les Anglais, de triste mémoire, ayant repris la Guadeloupe le 10 août 1815, Bernard se réfugia à Saint-Thomas, île danoise. Il y travailla dans le commerce et y fut considéré. Mais il ne pouvait vivre dans l'exil : il aspirait toujours à revenir dans son pays, qu'il chérissait.

A la rentrée des Bourbons, la Guadeloupe, débarassée des Anglais, redevint française, le 25 juillet 1816, sous le gouvernement du comte de Lardenoy.

En 1817, des habitants notables de la Guadeloupe, au nombre desquels figuraient des enfants et parents des prisonniers que Bernard avait délivrés au fort Saint-Charles, présentèrent une pétition au gouverneur pour demander la rentrée de ce digne homme

dans la colonie ; elle fut accordée ; mais comme le comte de Lardenoy, sur l'avis du procureur du roi Landais à la Basse-Terre, entendait que cet ancien militaire, qui avait servi pendant les événements politiques de 1815, restât un an sous la surveillance de la police, Bernard, froissé dans sa dignité, ne voulut pas se soumettre à cette humiliante condition et préféra encore mieux l'exil.

Ayant fait de grandes pertes à Saint-Thomas par suite de l'incendie qui détruisit ce pays, se voyant âgé, Bernard se décida à revenir à la Guadeloupe, en 1836, pour finir ses jours dans son île natale au milieu de ses chers compatriotes.

Dans cette même année, des démarches furent faites en sa faveur auprès du Conseil colonial, qui, reconnaissant les titres honorables de ce vieux serviteur, décréta, le 22 juillet 1836, qu'il lui serait fait, comme récompense coloniale, une pension annuelle et viagère de 800 francs, à partir du 1^{er} du même mois. Ce décret, sanctionné par le roi le 11 juillet 1837, fut rendu exécutoire par arrêté du gouverneur du 17 août suivant¹.

En même temps le gouverneur Arnous-Dessaulsay, qui estimait beaucoup Bernard, le nomma portier consigne de l'arsenal de la Basse-Terre et l'autorisa à porter l'habit militaire avec les insignes de son ancien grade. Bernard conserva ce poste jusqu'à sa mort.

¹ *Bulletin officiel de la Guadeloupe*, 1837, p. 158.

Il était d'un caractère doux, franc, honnête, modeste, probre, affable, digne. Il s'est toujours montré reconnaissant de ce que la colonie avait fait pour lui. Bel homme, l'uniforme lui allait bien. Il était heureux et fier de finir sa carrière en servant encore son pays. Les commandants d'artillerie qui se sont succédés à la Basse-Terre ont tous rendu justice à son zèle et à sa bonne conduite.

Cet homme honorable, ce vieux serviteur, de nos jours aurait eu l'étoile des braves sur la poitrine et il aurait pu la porter fièrement. Il est mort à la Basse-Terre, le 30 avril 1844, à l'âge de 66 ans, sans la moindre décoration, mais estimé, regretté de tous. Les honneurs militaires de son grade lui furent rendus. Beaucoup de personnes de toutes les classes de la société assistaient à son convoi funèbre, dans lequel on remarquait le commandant d'artillerie, des officiers de cette arme, et du régiment d'infanterie de marine, le commandant ¹ et les officiers de la milice, etc. Des miliciens demandèrent à porter son corps. Arrivé au cimetière, un sous-officier d'artillerie, dont je regrette de ne pas connaître le nom, prononça sur sa tombe quelques paroles rappelant la belle action et les qualités solides du défunt. Nous retraçons ici ce discours ² :

¹ Ce commandant des milices était mon digne père. Il estimait et aimait beaucoup Bernard, que j'ai bien connu moi-même enfant et qu'il me semble voir encore avec sa belle prestance, sa tête digne couronnée de cheveux blancs et son fin sourire à travers ses moustaches et sa mouche également blanches.

² Archives personnelles.

« Nous venons rendre les derniers devoirs à Bernard, natif de cette île ; ancien sergent d'artillerie, et décédé hier, concierge de l'arsenal.

« Cet ancien sous-officier emporte l'estime et les regrets de tous ceux qui ont pu apprécier les bonnes qualités qui le distinguaient.

« Sa belle conduite dans les événements militaires qui ont eu lieu dans cette colonie et notamment au siège commandé par le général Richepance, à qui il remit les clefs du fort de la Basse-Terre, dont il avait la garde, après avoir sauvé la vie des prisonniers qui y étaient renfermés : action vertueuse et digne d'éloges, qui lui a valu la récompense nationale que lui a décernée le Conseil colonial de la Guadeloupe.

« Il a terminé sa carrière en homme de bien et en bon citoyen. »

Bernard était marié et père de trois enfants. Le Conseil colonial reporta sur sa veuve, Félicité Régis, une partie (400 francs) de la pension que recevait son mari.

Bernard a laissé encore pour le pleurer une sœur, Hélène Bernard, digne de lui par ses belles qualités. Esclave de mon père, elle fut ma gardienne dévouée et elle m'aimait maternellement : affection bien partagée par moi. Voulant la récompenser de ses vertus, de son dévouement, de son attachement à la famille, mon père lui donna la liberté par acte authentique ; mais elle ne voulut jamais nous quitter : la mort seule nous sépara. En 1865, le jour de la célébration à la Guadeloupe de la fête de S. M. l'Empereur, elle

reçut du gouvernement colonial, au nom du Ministre de la Marine et des Colonies, une médaille d'encouragement décernée pour sa conduite et ses qualités ¹. Elle m'avait toujours demandé à être enterrée auprès de son digne frère, et bien qu'elle mourut du choléra pendant le fort de la terrible épidémie qui décima la Basse-Terre en 1865, je tins ma promesse; et, aidé de deux amis dévoués, car les hommes de peine faisaient complètement défaut, je l'enterrai la nuit même de sa mort dans la même fosse que Jean Bernard, satisfait d'avoir pu répondre à son vœu. Que le frère et la sœur soient unis là haut, au sein de Dieu, comme ils le sont ici-bas dans leur demeure dernière !

Décembre 1891.

¹ *La Gazette officielle de la Guadeloupe* du 11 août 1865 s'exprime ainsi :

« A l'occasion de la fête de S. M., les récompenses énumérées ci-après ont été accordées par M. le Gouverneur, sur la proposition du Directeur de l'Intérieur et les présentations de MM. les Maires :

.....
« Basse-Terre :

« Bernard (Hélène). Agée de 68 ans; ancienne esclave de M. Vauchelet père. Libérée par celui-ci en récompense de ses bons services, cette femme a continué depuis à le servir avec la même fidélité et le même dévouement. C'est la sœur de Jean Bernard, ancien concierge de l'arsenal, qui lors de l'insurrection de Delgrès, sauva d'une mort imminente les prisonniers enfermés au fort Saint-Charles.

.....
« Basse-Terre, le 10 août 1865.

« Le Directeur de l'Intérieur,

« G. LE DENTU.

« Approuvé :

« Le Gouverneur,

« L. DE LORMEL. »

POIRIÉ SAINT-AURÈLE

POIRIÉ SAINT-AURÈLE

(1795-1855.)

C'est pendant la tourmente révolutionnaire que Jean-Aurèle-Pierre Poirié (Saint-Aurèle) naquit à Antigua, île anglaise, de parents français et guadeloupéens. Il rentra à la Guadeloupe avec sa famille lorsque la paix fut rétablie.

Le jeune Poirié fut envoyé en France pour y faire ses études classiques. Il fut placé au collège de Juilly, fertile en illustrations : il y entra le 20 août 1806 et en sortit le 22 août 1814. Bon élève ; tout en faisant de solides études il s'adonna de bonne heure à la littérature.

Pendant son séjour à Juilly, en 1812, — il était alors en seconde, — il fit une pièce de vers qui eut du succès au collège et même au dehors ; car le P. Crenière, *studiorum moderator* de Juilly, la trouvant originale et spirituelle, l'adressa à M. de Fontanes alors grand maître de l'Université. Le P. Huré, professeur de seconde, s'étant aperçu, en ouvrant son Cicéron, qu'un rat l'avait rongé la nuit précédente,

donna ce sujet à ses élèves comme devoir. Notre écolier eut l'idée de le faire en vers, et les voici ¹ :

Parmi tous les bouquins d'une bibliothèque
Où l'on voyait fleurir Quintilien, Varron,
Tite-Live, Virgile et Lucain et Sénèque,
Et surtout l'amī Cicéron,
J'aperçus, l'autre jour, en bonne compagnie,
Un rat frais et dispos qui, sans cérémonie,
Et s'agitant en forcené,
Rongeait, à belles dents, un vieux *Pro Milone*,
Fort tranquille sur la manière
De digérer si bons morceaux.
Eh bien ! que dira-t-on lorsqu'on voit au contraire,
Bailler aux endroits les plus beaux
Des enfants nés pour servir de modèle
Par leur ardeur, leur travail et leur zèle !
Quoi, l'espoir naissant de l'État
Serait-il moins sage qu'un rat ?

Ces vers d'une jolie facture dénotaient chez leur jeune auteur un esprit fin.

Ses études terminées, Poirié dit Saint-Aurèle revin à la Guadeloupe, dans sa famille, qui était aisée et considérée. Elle habitait la commune de Sainte-Rose. Là, dans des sites pittoresques, à l'ombre des tamariniers, il pouvait se livrer à de douces rêveries et moduler sur sa lyre d'or les beaux chants dont nous aurons à parler tout à l'heure.

¹ C'est à l'obligeance d'un ami, de Mauret Nolvier, alors maire de Sainte-Rose, ancien condisciple de Poirié (Saint-Aurèle), que nous devons ces détails, cette pièce de vers et celle sur Bazin, que nous donnons plus loin.

De 1820 à 1828, il venait fréquemment à la Basse-Terre, où il comptait beaucoup d'amis, au nombre desquels se trouvait Marcellin Mercier, son parent, à qui il dédia une de ses plus belles poésies, une ballade, Charlemagne ¹. Chez Mercier, alors jeune magistrat, se réunissaient quelques amis, entre autres Poirié Saint-Aurèle. On causait de choses et d'autres et surtout de littérature. Notre poète avait surnommé cette réunion d'amis l'*Athénée*. « Il l'égayait, m'écrivait Noël Mercier, frère de Marcellin, à qui j'avais demandé des notes sur Saint-Aurèle, par des plaisanteries et des charges en vers, pleines d'esprit et de malice, écrites sur des feuilles volantes, qu'emportaient les uns et les autres et dont on ne retrouve plus je crois les traces. Ce n'était en effet que des traits fugitifs, du moment, qui ont disparu avec l'*Athénée*. »

Un jeune compatriote, Bazin, avocat, homme d'esprit quoiqu'un peu susceptible dit-on, fut présenté à l'*Athénée*. Le jour de sa réception Saint-Aurèle dit ces vers, que je crois inédits :

RÉCEPTION DE BAZIN A L'ATHÉNÉE.

O vous que dans son sein reçoit à bras ouverts
L'*Athénée* immortel dans tout cet univers,
O jeune homme ! avocat, poète et philosophe,
Je crois qu'en vous, Bazin, nous aurons de l'étoffe.
Quoi ! jeune homme ! déjà semblez interloqué !
Avec nous ne soyez jamais Bazin piqué :

¹ Elle figure dans *Les veillées du Tropicque*, liv. 1^{er}, p. 145.

Ah ! plutôt des maris épousant des querelles
Soyez Bazin croisé contre les infidèles.
L'envie a fait sur nous un discours insensé,
Mais à tous ses propos soyez Bazin glacé :
Oui, du Tiers et du Quart réformant la personne,
Donnez-vous-en, Bazin, et tout du long de l'aune,
De ce que l'on dira ne soyez effrayé.
Du corps vous ne serez jamais Bazin rayé ;
Loin de là nous pensons qu'en notre sein illustre
Bazin saura toujours conserver tout son lustre.
Quand l'Athénée en corps se trouve réuni,
Que l'on voie avec nous toujours Bazin uni ;
Et qu'on dise de vous et de votre sagesse :
« Bazin de l'Athénée est la plus belle pièce. »

On voit que ces vers pleins d'esprit respirent la franche gaieté gauloise. Ils font contraste avec ses œuvres imprimées.

C'est en 1826 que « *le poète des Antilles* », comme on l'a surnommé, fit paraître son premier recueil de poésies sous le titre de « *Veillées françaises*¹ ». Elles révélèrent un poète original, biblique, ascétique, indépendant d'opinions et exhalant sur sa lyre harmonieuse les aspirations d'une âme patriotique et chrétienne.

Il serait difficile de dire quelle en est la plus belle. Nous ne pouvons que renvoyer le lecteur à ce volume, nous contentant de lui donner ici la *Dédicace* et l'*Épilogue*.

¹ Paris, Trouvé, 1826, in-8°, quatrième édition, Paris, Ladvocat, 1827, in-18.

AUX FRANÇAIS.

Favete linguis. (Hor.)

O toi qui tiens du Ciel, et l'empire de Mars,
Et les dons du génie, et le sceptre des arts ;
Orgueil de l'univers, qui t'admire et qui t'aime,
Grand par tous tes aïeux, et plus grand par toi-même,
Français, laisse en repos la foudre entre tes mains ;
Et, tandis que ton roi veille au sort des humains,
Permetts que, retraçant tes pompes triomphales,
Je déroule à tes yeux tes antiques annales ;
Que des lauriers de France étalant la moisson,
J'invite encor Bellone aux fêtes d'Apollon.

Enfant des dieux, souris à tes destins prospères.
J'ai mêlé tes grandeurs aux grandeurs de tes pères :
De leur accord heureux tes lauriers embellis,
Unissent Tolbiac au beau jour d'Austerlitz,
En chaînons éternels, gravés par la Victoire,
T'offrent jusqu'à Clovis ta merveilleuse histoire.
Viens, contemple avec moi, d'un regard enchanté,
Le tableau de ta gloire, à tes yeux présenté.
Treize siècles ont lui sur la France chrétienne.
Ces siècles sont à toi, leur histoire est la tienne.
Désormais confondus, Jemmapes et Rocroy,
Bovines et Wagram, Lutzen et Fontenoy,
Sont l'immortel honneur de l'immortelle France.
Nos preux vivent encor brillants de leur vaillance.
Nos chevaliers français t'offriront, au hasard,
Catinat et Victor, Oudinot et Bayard.

Trop longtemps ébloui des fables de la Grèce,
Français, tu dédaignas ton illustre richesse,
Et pour toi cependant, prodigue de présents,
La gloire accumula des siècles en vingt ans.

Saisis, enfant des dieux, ta lyre harmonieuse,
Ceins d'un double laurier ta tête radieuse.

O France, digne objet d'un éternel amour !
Par delà le Cancer ton fils a vu le jour.
Embrassé des regards de l'astre du Tropique,
J'ai redit ta grandeur à la vague atlantique,
Et le vieil Océan, messager des humains,
T'apporte, en mugissant, tes superbes destins.
Quel rivage désert ne connut ta puissance ?
Quel flot ne tressaillit au seul nom de la France ?
Daigne agréer ces chants que tu sus inspirer,
Et que l'orgueil d'un fils t'a voulu consacrer.

ÉPILOGUE.

Hæc meta laborum. (Virg.)

O France ! c'est ainsi qu'à l'ombre des palmiers
Ma muse célébrait tes rois et tes guerriers ;
C'est ainsi qu'étranger au dieu de l'harmonie,
Ton souvenir charmant me tient lieu de génie.
Il m'a suivi partout, ton noble souvenir.
Souvent, lorsque du soir le fidèle Zéphir,
Nous versant les trésors de son haleine pure,
De vie et de parfum inonde la nature ;
Que du livre étoilé le tableau solennel
Déroule en lettres d'or les annales du ciel ;
Qu'après les feux du jour, la Thétis atlantique
Sous un cristal uni s'endort mélancolique,
Sans qu'aucun battement ne soulève son sein ;
Quand tout dort, hors la voix d'un faible écho voisin,
Qu'éveille avec douceur la cascade prochaine,
Ou le palmier berçant sa cime aérienne ;
Seul, au sein de la nuit, alors combien de fois
J'aimais à m'égarer dans l'épaisseur des bois !
Combien de fois, troublant leur auguste silence,

J'apprenais aux échos les grands noms de la France !
De même qu'autrefois nos crédules aïeux
Voyaient les bois peuplés d'êtres mystérieux,
Ainsi, de noms sacrés charmant ma douce étude,
J'ai de dieux inconnus peuplé la solitude.

France ! je chanterais tes fastes éclatants
Si leur rapidité m'en accordait le temps.
Ton audace en trois jours bâtit plus de trophées
Qu'en trois ans n'en pourraient célébrer tes Orphées,
Mais, sans te fatiguer de tes travaux passés,
Peut-être qu'aujourd'hui tu les as surpassés.
Gravant à ton histoire une immortelle page,
Quelle voix redira ce grand pèlerinage,
Au nom de la valeur et des plus saintes lois,
Arrachant aux bourreaux le pur sang de tes rois !
O mon luth ! ce n'est point à tes accords vulgaires
A chanter cette guerre unique entre les guerres ;
Laisse aux Bardes fameux dont s'honore Paris
Le dangereux emploi d'enchanter les esprits.
Je ne suis qu'un barbare, et la nouvelle Athènes
Sourirait des accents de ma muse lointaine.

Encouragé par le succès des *Veillées françaises*, l'année suivante (1827) Saint-Aurèle nous donna le *Flibustier*, poème en trois chants ¹, d'une facture hardie et dramatique. Il faisait connaître l'histoire de ces bandits célèbres qui sillonnèrent la mer des Antilles en la rougissant de sang et en terrorisant leurs adversaires par leur bravoure et leur férocité. Il fallait une plume habile, énergique, pour dépeindre la vie et les mœurs de ces farouches et hardis Flibustiers,

¹ Paris, Dupont, 1827, in-18.

dont le drapeau noir, bordé d'argent et portant au centre des fémurs blancs croisés au-dessous d'une tête de mort, inspirait tant de terreur à leurs cruels ennemis les Espagnols. Écoutons notre poète (chant 1^{er}) :

Sous le ciel embrasé de la zone Torride,
Apparaît tout à coup une race intrépide,
Qui, d'un monde énervé détestant la langueur,
Vient retremper son âme aux feux de l'Équateur,
Assemblage confus de grandeur et de crimes,
Exécrables brigands, et héros magnanimes,
Élevant vers les cieus des bras ensanglantés,
Ils volent du carnage au sein des voluptés.
Féroces ravisseurs d'innombrables richesses,
Ils dissipent leur proie en rapides largesses.
Des rois européens ils méprisent la loi.
Parjures, mais entre eux esclaves de leur foi,
Fidèles aux statuts de la Flibusterie,
Vagabonds, adoptant l'Océan pour patrie ;
Dans des climats où tout sollicite au repos,
Courant de mers en mers à des dangers nouveaux,
Et sans cesse étalant, de conquête en conquête,
Les prodiges sans fin d'une vie inquiète,
Quelques hommes, unis par des serments sacrés,
Bravent avec orgueil les peuples conjurés,
Règnent insolemment sur la terre et sur l'onde,
Et leur drapeau iugubre est la terreur du monde.
Au sein de leur pays ces étonnants mortels
N'auraient sans doute été que d'obscurs criminels ;
Mais sous un ciel brûlant leur fougueuse énergie,
Libre de son essor, éternisa leur vie.
Qui redira jamais leurs cent mille combats ?
Cités où leur courroux promena le trépas,
Parlez, vous avez vu leur valeur plus qu'humaine,

Grenade, Vera-Cruz, Panama, Carthagène,
Et cent autres encor dont les débris fumans
Ont roulé dans le sein des fleuves écumans.
La frayeur fait sur eux des récits incroyables.
L'Espagnol éperdu les dit invulnérables ;
Qu'un pacte affreux les lie aux esprits infernaux ;
Mais toute leur magie est d'être des héros.
Ils ont pour se connaître un signe symbolique
Et des mots consacrés par la foi catholique,
Tels sont les Flibustiers, et leur société
Est encore un roman pour la postérité.

Quelle verve ! quelle force d'expression ! pour dépeindre ces terribles pirates. Ne dirait-on pas du Casimir Delavigne ? Que de beaux passages nous pourrions encore citer : le portrait de leur chef Montbars ; les funérailles de Douglas dans l'immense plaine liquide ; l'ouragan des Antilles avec ses sourds mugissements ; l'hymne des mariniers, si beau dans sa simplicité ; et tant d'autres. Le mieux est de lire toute entière cette œuvre qui fait honneur au poète dont la Guadeloupe est justement fière.

En 1830, Saint-Aurèle partit pour la France, la Mère patrie qu'il chérissait aussi. Mais avant de quitter la Guadeloupe, il lui adressa ces vers ¹ :

¹ *Gazette officielle de la Guadeloupe*, du 15 avril 1830. Ces vers forment l'*Épilogue* de son beau poème *Mussambé*, dont nous parlerons tout à l'heure.

Basse-Terre, le 15 avril 1830.

MES ADIEUX A LA GUADELOUPE.

Beau ciel de la patrie, ô palmiers paternels !
Torrents, vastes forêts, ombrages éternels !
O nature où terrible en sa magnificence
La voix des ouragans a bercé mon enfance !
Et vous, ô mes amis ! enfants de nos aïeux,
Avec mon dernier chant recevez mes adieux.

Je vous quitte, et semblable à l'oiseau de passage
Je dirige mon vol sur un lointain rivage.
Pour la seconde fois mon rapide vaisseau
Emporté loin des bords qui furent mon berceau,
Sur la foi des zéphirs, guidé par l'espérance,
Va saluer encor le doux pays de France.
Plein de ses souvenirs, charmé de ses récits,
Je vais, jeune exilé, nouvel Anacharsis,
Moi-même interroger sa pompeuse sagesse
Et me plonger encore aux plaisirs de Lutèce.
Là je veux admirer ses prestiges charmants,
Ses grands hommes du jour, ses hardis monuments,
Et ses bruyants sénats, imposantes arènes
Où rugit l'ouragan des passions humaines,
Ses nouveaux Duguesclin, ses Sully, ses Louvois,
Et son peuple mobile, et la cour de ses Rois.
Du monde européen moderne Babylone,
Portant avec éclat sa superbe couronne,
Paris fascine au loin tous les cœurs agités,
Au bruit de ses splendeurs et de ses voluptés.
Ainsi que de Lotos sa magie enivrante
Verse à jamais l'oubli de la patrie absente ;
Mais, j'en fais le serment ! son séjour enchanté,
La coupe des plaisirs, l'accent de la beauté,
Jamais n'effaceront dans mon âme attendrie

Les beautés d'Occident, le ciel de la patrie,
Mon cœur y rêvera, dans l'ombre du sommeil,
Mes bananiers chéris et mon brillant soleil ;
Et léguant un soupir aux plages étrangères,
Je reviendrai mourir sous le toit de mes pères.

Il est, en effet, revenu sous le toit de ses pères et, comme il le dit si bien, rien ne put lui faire oublier.

« Les beautés d'Occident, le ciel de la patrie ! »

Comme il adorait son île chérie ! Et quels beaux vers elle lui inspira ! Comme ils sont brûlants de patriotisme !

Trois ans après, en 1833, il nous donna *Cyprès et Palmistes*¹, poésies historiques, mélange européen et américain, l'Orient et l'Occident, répondant bien au titre. On y trouve des pensées élevées dignes de lord Byron, de Chateaubriant, ou de Lamartine. Il nous serait encore difficile de dire quelle en est la meilleure. Nous constatons seulement que son cœur s'y exhale en vers passionnés surtout lorsqu'il parle de son cher pays et de tout ce qui s'y rattache. Écoutons-le s'écrier dans *Les Antilles* :

J'aime notre mer bleue et sa tempête ardente ;
J'aime des soleils chauds la lumière abondante,
Ces pitons que jamais mortel n'escalada,
Et nos mornes flanqués de forêts giboyeuses,
Nos nègres sans soucis, nos négresses rieuses
Et les chants de leur Calenda.

¹ Paris, Gosselin, 1833, in-8°.

J'aime l'air embaumé des tièdes sucreries,
Et sous les tamarins les longues causeries,
Et le flot clapotant sur les palétuviers,
Et les vagues terreurs des lunes d'hivernage,
Et les nuages gris chassant sur leur passage
De noirs nuages de pluviers.

J'aime nos bons colons aux mœurs patriarcales
Racontant des aïeux les paisibles annales,
Comme aux jours d'Abraham assis sous les palmiers,
Et, couronnés d'enfants, saints gages de tendresse,
Festoyant l'étranger que le Seigneur adresse
A leurs repas hospitaliers.

J'aime, oh ! j'aime avant tout la sensible Créole
A la paupière noire, à la taille espagnole,
Doux trésor de pudeur, d'amour et de beauté,
Le front ceint d'un madras plein de coquetterie,
Bercant dans un hamac sa molle rêverie
Et le *dolce far niente*.

A la suite de ces poésies, dans le même volume, se trouve *Mussambé*, poème colonial, dédié à ses compatriotes. Que de beaux passages nous y remarquons ! Qu'est-il de plus saisissant que cette peinture de l'ouragan, ce fléau des Antilles ? Et cette belle évocation du missionnaire après le baptême de *Mussambé* ? Nous ne pouvons résister au plaisir de la reproduire ici :

O Vierge, reine auguste, astre consolateur,
Créature enfantant ton divin Créateur !
Vous, envoyés du Christ, vous qu'il daignait instruire,
O pécheurs ignorants, les grands de son empire !

Et vous qui, loin du siècle et de ses vains plaisirs,
Remplîtes les déserts d'étonnants souvenirs !
Vous tous qui confondus aux chœurs sacrés des anges
Chantez à Jéhovah l'hymne de ses louanges,
Innombrables esprits de lumière et d'amour !
Le pontife inspiré rappelait tour à tour
Vos larmes, vos combats, votre longue victoire,
Et sur vos fronts bénis l'auréole de gloire.

La lecture de ces belles poésies inspira des vers médiocres à l'auteur du *Fablier des Antilles*¹, à un poète anonyme², à un autre qui signa A. D.³. Nous nous contentons de renvoyer le lecteur, s'il désire les lire, aux journaux qui les ont publiés.

En 1837, une femme mieux inspirée, Mlle Julia Duvivier, adressa cette charmante et gracieuse poésie⁴:

A M. POIRIÉ SAINT-AURÈLE.

La muse près de toi s'était-elle endormie
L'âme pleine d'amour et les regards en pleurs ?
Avais-tu rejeté la suave harmonie
Dont sa mamelle sainte abreuvait tes ardeurs ?
Avais-tu suspendu ta lyre insoucieuse,
Poète, de retour au foyer paternel ?
Avais-tu délaissé ta chronique pieuse
Paresseux ménestrel ?

¹ *Journal Commercial de la Pointe-à-Pitre*. — Guadeloupe — du 24 octobre 1833.

² *Le Courrier de la Guadeloupe* du 16 décembre 1834.

³ *Journal Commercial de la Pointe-à-Pitre*. — Guadeloupe — du 14 avril 1838.

⁴ *Le Courrier de la Guadeloupe* du 3 janvier 1837.

Hélas ! peut-être alors la Vierge contristée,
Fixant sur les vieux temps un amer souvenir,
Mourante, à deux genoux, fille déshéritée,
Priaît dans le passé, pleurait dans l'avenir !
Et glanant les fleurons d'une antique couronne,
Que livrait à la boue un peuple au cœur bronzé,
Demandait à grands cris aux ruines d'un trône
Son crucifix brisé !

Et toi, navré de cœur, inconsolable athlète,
Oublieux du trésor que Dieu te révéla,
Tu dépensais en vain ton souffle de poète
Sans un baiser d'amour pour ta Karukéra !
Effrayé par l'orage et repliant ton aile
Comme un oiseau dormant sous les feuilles du bois,
Poète, attendrais-tu que l'aurore fût belle
Pour retrouver ta voix ?

As-tu donc oublié la douce miniature
Du *foufou* qui s'enivre au calice des fleurs ?
As-tu donc oublié la brise qui murmure,
Le tamarin natal et le palmiste en pleurs ?
Et le flot qui se meurt auprès des roches vertes ?
Et la *belle* qui passe avec son feu de nuit ?
Et le tambour qui bat dans les cases ouvertes
A l'heure de minuit ?

Oh ! viens revoir encor ta vieille souffrière
Dont le cerveau mugit sous un front chauve et nu !
Viens frémir avec nous sous la blanche crinière
Qui poudroie et se tord dans un drame inconnu !
Là, retrem pant au feu ta pensée harmonique,
Tu te verras hondir sous ton souffle sacré :
Tu jetteras au vent ta lave poétique
Et ton chant d'inspiré !

Fais tressaillir encor tes frères d'Amérique

Aux récits enchanteurs qu'a tracés ton amour ;
Dors sous nos verts cañiers au parfum arabique
Quand le *sucrier* chante aux premiers feux du jour.
Remonte la *ravine* ombrageuse, sauvage,
Où le *crabier* s'endort, où l'*agouti* se plaît ;
Va te désaltérer dans le pèlerinage,
Aux sources du Carbet !

Ou pénétrant au *camp* des nègres infidèles
Dont l'*ajoupa* se cache au milieu des gommiers ;
Dis-nous leurs jours oisifs et leurs nuits criminelles
Et leurs jeux ignorés auprès des chauds foyers.
Voilà qu'aux pieds du Roi, voilà que l'on ramène
Un frère.... il a trahi ses frères parias !
A ses côtés s'asseoit la vengeance africaine
Au sanglant coutelas !!

Alerte ! prends ton vol ; chante, chante, mon frère,
Et va rêver pour nous sous ton arbre chéri ;
Va méditer ta verve et ton chant insulaire
Près du bruit de la mer, au rocher favori ;
Et nous, frère, bercés par tes douces images,
Nous pour qui tu brodas ton créole feston,
Nous dirons, pleins d'orgueil, tes charmants héritages,
Ta patrie et ton nom !

Notre sensible poète la remercia ainsi ¹ :

A MADAME JULIA DUVIVIER.

Souvent d'un Dieu caché dans le sein de la nue
Le verbe ravissait les mortels d'autrefois ;
Tels éclatent tes chants, belle Muse inconnue ;
J'ignore ta figure et n'entends que ta voix.

¹ *Le Courrier de la Guadeloupe* du 14 mars 1837. Ces vers ne figurèrent dans aucun de ses recueils.

Mais l'angélique son de cette voix de femme
Révèle que des cieux la prodigue bonté
Répandit sur tes traits et versa dans ton âme
Des trésors de beauté.

Oui, mes lèvres ont bu ce philtre d'ambroisie
Que tu portas du ciel au terrestre séjour,
Et mon cœur adora l'ange de poésie
Qui dans mes yeux voilés fit rayonner le jour.
Oui, du pays natal la chaste idolâtrie
De feux plus dévorants a paru m'embraser
Quand ta bouche imprimait au front de la patrie
Un magique baiser.

Aimons-la saintement cette fille de France
Qu'une mère marâtre opprime sous sa loi.
Aimons-la saintement d'amour et d'espérance ;
Je vous le dis encor, hommes de peu de foi :
Comme un feuillet vivant de l'antique Genèse
Nous étalons en nous un oracle immortel :
Confians, opposons à nos jours de malaise
Les promesses du ciel.

Que le satan d'Europe agitant les deux mondes
Déchaîne sur les Rois son Brutus blasphémant,
Et que du vieux Raynal les héritiers immondes
Exhument de la fange un hideux testament ;
Dieu dirige à son but et la haine et l'envie,
Et les crimes conçus par l'humaine raison,
Comme un art bienfaisant sait prolonger la vie
Par les sucs du poison.

Ainsi donc loin de nous les terreurs sacrilèges !
Du passé réveillons les plaisirs enchantés ;
Jouissons des amours, de leurs doux sortilèges,
Et des sujets charmants que ton cœur a chantés.

Sous les feux du Cancer que ta lyre sonore
Retentisse, semblable au sphinx religieux
Dont l'airain saluait les rayons de l'aurore
D'un son mélodieux.

Oui, oui, le feu sacré dans ton âme créole
Bouillonnait comme au sein des poètes vainqueurs
Quand, voilant ton madras d'une riche auréole,
De tes premiers accents tu ravis tous les cœurs.
Avais-tu le soupçon de ta force inconnue ?
A quelque voix d'en haut devais-tu ton réveil ?
Aiglou, qui t'élanças au milieu de la nue
Que dorait le soleil.

Oh ! puissent la patrie et le ciel te sourire,
Verser sur ton pinceau l'éclat de leurs splendeurs,
Et t'inspirer des chants tels qu'un ange en soupire
Dans les rêves fiévreux de nos jeunes ardeurs !
Et puisse, couronnant ma sœur en poésie.
La Flore de nos bois sous le magnolia,
Poser en souriant sa guirlande choisie
Au front de Julia !

En 1836, Poirié Saint-Aurèle adressa à M. Le Pelletier Duclary, de la Martinique, les vers que nous donnons ici, parce qu'ils ne figurent pas dans les recueils de notre poète, bien qu'ils aient été reproduits par les journaux de l'époque :

LA PAROLE DE JÉHOVAH.

Maledictus Chanaan, servus servorum erit fratribus suis. (Genèse, chap. 9, v. 25.)

Cælum et terra transibunt, verba autem mea non præteribunt (Evangile.)

Si du monde ligué la démence stupide
Remuant de Salem la cendre déicide

Du temple d'Israël posait le fondement,
Vomissant dans les airs des feux et des miracles
Le sol dévorerait, sur la foi des oracles,
Le sacrilège monument.

Car le livre du ciel, testament du Messie,
Nous a légué d'un Dieu la grande prophétie
Quand son verbe tonna sur le temple proscrit :
Et dans le noir chaos retombe la nature
Avant qu'un vil mortel ait flétri d'imposture
La parole de Jésus-Christ !

« Cham, ma voix te maudit, que tes fils soient esclaves, »
Dit Dieu. Le siècle a dit : « Je brise tes entraves,
Cham, sois libre, et bénis ma main qui te sauva. »
Honte au siècle insensé dont l'audace publie
Ce cartel insolent d'orgueil et de folie
Que l'homme adresse à Jéhovah !

Car le livre où Dieu même écrivit son histoire
Du courroux immortel nous légua la mémoire
Quand sur les fils de Cham son verbe a retenti :
Et dans le noir chaos retombe la nature
Avant que Jéhovah soit flétri d'imposture
Et que son oracle ait menti !

Depuis l'arrêt divin, deux mille ans de prodiges
Ont du temple, à jamais, balayé les vestiges :
L'épouvante a campé sur un sol interdit ;
Et deux fois deux mille ans d'inflexible servage
Ont vu Cham résigné courber sous l'esclavage
Un front que le Ciel a maudit.

Aveuglé du bandeau de la philanthropie
Le siècle qui travaille une indulgence impie
Regrette du passé l'immense souvenir,
Et du peuple africain heurtant les fortes chaînes

Prétend anéantir par ses chartres humaines
La voix de Dieu sur l'avenir.

Va, laissons, Duclary, cette superbe école
Vernir d'humanité sa menteuse parole,
Et du crime rebelle élargir le chemin ;
Depuis quatre mille ans d'ineffable silence
Un mot tombé du ciel au fond de la balance
Emporte tout le genre humain.

Aux tentes d'Abraham Dieu permit l'esclavage ;
Et l'univers connu, de rivage en rivage,
Trafiqua de lui-même et des enfants de Cham.
Et l'affranchi d'hier prodigue d'un système,
Sur les décrets de Dieu lance un fol anathème,
Et se croit plus saint qu'Abraham !

Oui, d'une liberté si longtemps endormie
Exhumant tout à coup la fétide momie
Il l'étale au charnier où se forgent ses lois,
Divinise l'idole au sein de ses conclaves,
Et pose sous ses pieds des fers rompus d'esclaves
Mêlés à des têtes de Rois.

Puis dans des bains de sang tout un peuple qui tue
Plonge soir et matin la terrible statue,
Menace l'univers de ses hideux bienfaits,
Et le cœur inondé d'amour philanthropique.
Jette, avec ce fétiche, aux nègres de l'Afrique
Un nouveau culte de forfaits.

Ah ! maudits soient ces temps ! Aux fils de l'esclavage
D'une essence de feu n'offrez plus le breuvage.
Que boit du seul Japhet l'enfant robuste et fort,
Pour un peuple abruti dans son imprévoyance
La liberté, c'est l'arbre à la triste science
Dont le fruit a donné la mort.

Oui, par pitié pour vous, pour la liberté même,
Écartez-la toujours de ce peuple anathème
Qui n'a jamais compris que la férocité.
Pour lui point de milieu : l'esclavage ou le crime ;
Docile serviteur sous l'oracle sublime,
Assassin sous la liberté.

Mais son sort fut écrit dans les saintes annales :
Et si Cham aujourd'hui hurle à vos saturnales
Il retombe demain sous le divin marteau.
O sépulcres blanchis, héros d'hypocrisie,
De vos clubs rugissans que peut la frénésie
Contre le céleste Veto ?

Va, laissons, Duclary, cette superbe école
Vernir d'humanité sa menteuse parole
Et du crime rebelle élargir le chemin ;
Depuis quatre mille ans d'ineffable silence
Un mot tombé du ciel au fond de la balance
Emporte tout le genre humain.

Ce mot de Jéhovah, protégeant nos familles,
Veille sur l'archipel de nos belles Antilles :
L'univers conjuré se brisera sur lui :
Quatre mille ans encor passeront, et la terre,
Du mot impérissable adorant le mystère,
Le subira comme aujourd'hui.

L'aigle suspend son aire au bord des noirs abîmes
Et s'endort sur le roc, aux nuageuses cimes,
Tandis que l'ouragan fait rugir son beffroi ;
Et nous, quand sous nos pas le sol tremble et frissonne,
Bravons d'un long péril la terreur monotone
Et reposons dans notre foi.

De l'Etna de nos bords le sommet solitaire
Lance les triples feux de son triple cratère ;

Mais ses pieds fécondés de splendides chaleurs
Des jardins enchantés étalant la parure
Déroulent sur des bois d'immortelle verdure
Une mosaïque de fleurs.

Adorons, Duclary, l'écho dans la tempête,
Et laissons le volcan mugir sur notre tête :
Deux cents ans son fracas endormit nos aïeux.
L'âge d'or écoulé de ces siècles prospères
Transmit, de fils en fils, aux enfants de nos pères
Un héritage aimé des cieux.

Jouissons de ces biens que le Ciel nous envoie.
Il est encor des jours dont la trame est de soie,
Des jours tout embaumés comme un divin encens ;
De nectar poétique enivre ton bel âge,
Et rougis de suspendre aux mangles du rivage
Ta harpe aux accords ravissans.

Ah ! plutôt, soupirant la mélodie antique,
Chante à notre Sion un superbe cantique,
Un de tes chants d'amour à ce jeune univers.
Sur ta bouche a coulé le doux miel d'une abeille,
Et les plus belles fleurs d'une riche corbeille
Ont moins d'éclat que tes beaux vers.

Oui, chante, ô Duclary ! tes concerts magnifiques
Sont un reflet brillant de ce ciel des Tropiques ;
La muse de nos bois, au front pur et vermeil,
D'une corde inconnue a fait vibrer ta lyre,
Et le Dieu rayonnant qui t'enflamme et t'inspire
Est encor le Dieu du soleil.

Ami, laisse éclater tes hymnes d'espérance.
Va, crois-moi, la Babel des sophistes de France
Ne fera point mentir le verset immortel,

Et celui qui sur Cham a lancé ses oracles,
Celui qui fit la foudre et sema les miracles
Accepte l'insolent cartel.

Ce n'est qu'en 1850 que Poirié Saint-Aurèle publia son dernier recueil de poésies, *les Veillées du Tropicque*¹. Nous ne pouvons que renvoyer encore le lecteur à ce bel ouvrage, qui forme, si l'on peut dire, la trilogie de ses œuvres ; qui renferme des pages superbes et que ne désavoueraient pas nos plus grands poètes modernes. Nous nous contentons de citer :

L'HIVERNAGE.

*Miserere mei, Deus, secundum magnam misericordiam tuam. (Ps. 50.
Prières publiques pendant l'hivernage.)*

Quand un chef belliqueux, suspendant les alarmes,
De la trêve d'un jour accepte les loisirs,
Le soldat en faisceaux dresse ses lourdes armes
Et se plonge dans ses plaisirs.
Aux voluptés d'un camp tout son cœur se réveille,
Et le guerrier oublie, une amphore à la main,
Et les fatigues de la veille
Et les assauts du lendemain.

Ainsi, quand de Juillet le flamboyant Prophète
Annonce le retour des trois lunes de feu,
D'un ciel paisible et pur nous saluons la fête
Ainsi qu'une trêve de Dieu.
Sur la foi d'un beau jour l'espérance s'éveille :
Nous oublions, couchés sous les fleurs du chemin,

Et les noirs soucis de la veille
Et les terreurs du lendemain.

Hâtons-nous. De bouquets la terre s'est parée.
Les pitons éclaircis enchantent notre espoir.
Glissons, ô mes rameurs, sur la glace azurée
Du limpide et vaste miroir.
Son liquide cristal réfléchit du rivage
Les verdoyants massifs et les ombrages frais,
Et mon canot, dans leur mirage,
Semble flotter sur des forêts.

Glissons sur l'Océan ainsi que sur la Vie.
De leurs flots incertains le calme est passager ;
Un nuage du ciel, un souffle de l'envie
Suffiraient pour nous submerger.
Aspirons les senteurs de la brise alisée,
Et, comme une Ombre heureuse errante en ces beaux lieux,
Côtayons l'aimable Élysée
Que la rive étale à nos yeux.

Rameurs, déposez-moi sous ces riches arcades
Que suspend la liane au front des raisiniers,
En mêlant l'écarlate et l'or des poinçillades
Aux parasols des lataniers.
Oh ! laissez-moi fouler cette couche fleurie,
Y rajeunir mon cœur d'espérance et d'amour,
M'envelopper de la patrie,
Et vivre encore d'un beau jour !

Mais de nuages gris la montagne est voilée.
Les grains amoncelés avec rapidité
En linceuls de vapeurs courent sur la vallée
Qu'ils inondent d'obscurité.
L'air mugit sous le poids de la nue orageuse.
Dégorgeant de ses eaux le réservoir grondant,

La cataracte voyageuse
Passe et s'abîme à l'Occident.

Et voici des pluviars les sifflantes peuplades
Qui, fidèles aux lois de leurs migrations,
Dirigent au midi de vingt mille brigades
Les grandes évolutions.

Ces matelots du ciel, à l'abri des naufrages,
Ondulant dans les airs comme des flots vivans,
S'embarquent aux flancs des orages
Et voguent sur l'aile des vents.

Chasseur, saisis ton arme, et va livrer bataille
A ces enfans du nord que porta l'Aquilon ;
De ton canon léger dirige la mitraille
Au cœur d'un volage escadron.
Si ton orgueil dédaigne un facile carnage,
Vois-tu ce maraudeur qui voltige, effrayé ?
Qu'à son dernier pèlerinage
Il tombe à tes pieds foudroyé.

Le modeste ajoupa, qui de clameurs résonne,
Des celliers du Médoc conservant les liqueurs,
Réunit au banquet que la joie assaisonne
Le cercle affamé des vainqueurs.
Tandis que du vieux temps les chansons rajeunies
Ressuscitent des jours fortunés et sereins.
Du vent les fortes harmonies
En accompagnent les refrains.

Jeunes gens, suspendez vos cantates bachiques,
L'horizon est trop noir pour ces cris de gaité ;
Nous vivons dans les mois de prières publiques
Et dans les jours d'anxiété.
Mon cœur est oppressé d'ennuis et de malaise,
Mon œil croit voir bondir l'esprit de l'aquilon,

Et chaque nuage me pèse
Ainsi qu'un suaire de plomb.

Jeunes gens, nous campons sur un champ de batailles
Où du bonheur de fuir l'espoir seul est permis,
Où chaque bruit du ciel tinte des funérailles,
Où l'air regorge d'ennemis.
De nos prudents aïeux la solide demeure,
Ces richesses du sol, ces vallons élégans,
Tout peut s'abimer en une heure
Sous le souffle des ouragans.

L'ouragan! C'est le vent de feu qui tourbillonne,
Le génie indompté de la foudre et des eaux,
Le passage inconnu qui tue et qui rayonne,
L'horreur confuse du Chaos;
C'est d'un monde brisé l'effroyable torture,
C'est l'adieu convulsif lorsque tout va finir,
C'est le grand cri de la nature
Exhalant son dernier soupir.

J'ai vu, sous le courroux des tourbillons de foudre,
De nos bois dans les airs ruisseler les débris,
Et nos champs saccagés, et des villes en poudre,
Et nos fronts sanglants sans abris;
J'ai vu les flots cuivrés bouillonnant dans les havres
Ébranler les maisons comme un puissant bélier,
Et lancer d'informes cadavres
Sur le rivage hospitalier.

Le jour qui précéda ces voix du grand abîme,
Nul signe n'attrista les cieus que nous voyons;
Le soleil fut splendide, et ce traître sublime
Affecta ses plus beaux rayons.
Comme vous, confians dans la nature entière,
Nous chantions notre joie; et cet astre, le soir,

Inonda de jets de lumière
Ceux qu'il ne devait plus revoir.

Mais vous n'écoutez point ce qui peut vous déplaire.

« Craindre chaque soleil est un soin trop fatal,

« Dites-vous : oublions le fléau séculaire,

« Chaque siècle enfante son mal. »

Eh bien ! n'y pensons plus. Après tout, sur la vie

Pourquoi jeter d'avance un funèbre linceul ?

Toute nuit du jour est suivie,

Et l'avenir est à Dieu seul.

Versez-moi le nectar de la fève embaumée.

Le ciel ouvre à grands flots ses abîmes mouvans ;

J'aime les vieux récits de bataille et d'armée

Au bruit de la pluie et des vents.

Mais la nuit tombe, noire, au milieu de l'orage ;

C'est l'heure de courber nos fronts et nos genoux,

A ces fracas de l'hivernage

Dormons : Dieu veillera pour nous.

Saint-Aurèle termine ce beau volume, son chant
du cygne, par un sonnet plein de sentiment :

ADIEUX A LA POÉSIE.

Stat sua cuique dies. (Virg.)

Reine des premiers jours, sainte et divine fée

Qui parus au berceau du naissant univers,

Qui, tenant le cinnor de Moïse et d'Orphée,

Inspiras aux mortels l'art céleste des vers ;

Toi qui chantas les dieux, les rois et la mémoire

Des empires puissans que le temps vit périr,

Tu subis le destin des choses de l'histoire ;

Et les jours sont venus où tu devais mourir.

Midas foule à ses pieds ta couronne brisée,
Et d'un siècle railleur tu devins la risée.
Ah ! ton dernier croyant t'adresse ses adieux :

O reine, abrège enfin cette agonie amère ;
Oui, cours t'ensevelir dans la tombe d'Homère,
Et disparaiss ainsi que les rois et les dieux.

La poésie ne faisait pas oublier à Poirié Saint-Aurèle que tout homme de cœur se doit à son pays, non seulement à l'heure du danger, mais en tous temps. Il fit donc œuvre de bon citoyen en prêtant son concours, gratuitement et à diverses reprises, à l'administration en acceptant les fonctions de membre du conseil municipal, du bureau de bienfaisance, d'adjoint au Maire, etc., de la commune de Sainte-Rose. Il a fait aussi partie du conseil colonial de la Guadeloupe.

En 1832, il défendit les intérêts de la colonie en publiant le *Droit des colonies françaises à une représentation réelle. De la nécessité d'une diminution sur la taxe des sucres des colonies françaises*¹. L'année suivante, poursuivant la même thèse, il fit une autre brochure traitant de la *Loi transitoire sur les sucres. De quelques considérations sur le commerce, l'industrie et les colonies de la France, et sur le bill d'affranchissement des colonies anglaises*². Notre poète a donc bien mérité du pays et de ses compatriotes en débattant avec verve et autorité les intérêts coloniaux.

¹ Paris, imprimerie Guiraudet, 1832.

² Ibid. 1833.

Par ordonnance royale du 28 avril 1847 Poirié Saint-Aurèle fut nommé chevalier de la Légion d'Honneur.

Dès que la nouvelle arriva dans la colonie, mon père s'empressa de l'en féliciter et lui envoya un ruban rouge. Saint-Aurèle lui répondit¹ :

« Mon cher Vauchelet,

« Mille remerciements des choses extrêmement aimables que vous avez la bonté de me dire au sujet de ma nomination de chevalier de la Légion d'Honneur : soyez convaincu que j'en suis pénétré de reconnaissance surtout lorsqu'elles partent d'un vieil ami jouissant, comme vous, de l'estime et de la considération générales au plus haut degré, et d'un collègue comme vous qui fait honneur à la décoration qu'il a si bien méritée. Merci du ruban.

« Tout à vous de cœur.

« P. SAINT-AURÈLE. »

Il lui disait encore dans une autre lettre² :

« Je suis enchanté de l'espoir que vous me donnez que ce sera votre main qui attachera la croix sur ma poitrine ; il me sera bien doux d'avoir mon parrain pour modèle dans cette Légion de l'Honneur où il doit m'introduire. Puissè-je toujours l'imiter en tout, et

¹ Archives personnelles.

² Ibid.

alors je serai vraiment digne de porter sur mon cœur ce signe de l'honneur. »

Le 14 octobre suivant, le Gouverneur Layrle délégua, en effet, mon père, alors juge de paix du canton du Lamentin, dont la commune de Sainte-Rose faisait partie, pour le remplacer et recevoir Poirié Saint-Aurèle dans l'ordre de la Légion d'Honneur. Notre poète étant alors malade, ce ne fut que le 21 que mon père se rendit auprès de lui à Sainte-Rose et, à midi, entouré de fonctionnaires et d'amis du récipiendaire venus exprès pour la circonstance, le reçut chevalier et lui adressa ces paroles¹ :

« Honorable chevalier !

« Combien je suis heureux d'avoir été choisi par M. le Gouverneur, qui m'a délégué ses pouvoirs, pour vous remettre aujourd'hui la décoration que le Roi vous a accordée.

« Votre admission dans l'ordre royal de la Légion d'Honneur est une juste récompense donnée à vos talents, à vos vertus civiques. Votre modestie vous a suivi dans la douce retraite où vous coulez des jours paisibles dont l'homme de bien sait seul jouir sans ambition ; dans ces lieux, berceau de votre enfance, si cher à votre âme chrétienne, où tout vous rappelle vos nobles parents, où reposent dans l'éternité bienheureuse pour les justes, ceux dont la vertu était

¹ Archives personnelles.

proverbiale dans notre colonie, et qui vous ont transmis les sentiments de piété, de sagesse et de bonté qui vous caractérisent et qui vous ont mérité l'estime et la haute considération de vos compatriotes !

« J'éprouve, il est vrai, une vive émotion à vous le dire, car c'est un vieil ami qui vous adresse sincèrement des paroles de vérité, et je crois vous exprimer ici la pensée de la Guadeloupe entière. »

Poirié Saint-Aurèle était aimable, causeur agréable, instruit, poète dans l'âme ; il aimait les fleurs qu'il savait cultiver et il adorait la musique ; sous une apparence de gaité se cachait chez lui un fond de mélancolie ; original sans le paraître, ce qui le fit rester célibataire ; ami sûr et dévoué. Voilà les qualités qui distinguaient celui que l'on pourrait appeler le *Cygne des Antilles*.

Avec l'illusion de la jeunesse, je me croyais déjà poète, parce que, dérochant quelques instants à mes études classiques, j'avais ébauché quelques vers. De Paris, je les avais envoyés à la Guadeloupe à mon père, qui crut devoir les soumettre à son vieil ami. Celui-ci lui répondit¹ :

« Sainte-Rose, 22 janvier 1848.

« Mon cher Vauchelet,

« Je vous renvoie les deux volumes sur la musique que vous avez eu l'obligeance de me prêter.

¹ Archives personnelles.

« J'ai lu avec intérêt les essais de poésie de votre fils, que vous m'avez communiqués ; le sentiment religieux y domine, c'est bien, c'est très bien, et j'en ai eu une véritable joie pour vous, si digne d'être heureux dans vos enfants. Mais, mon cher ami, à quoi mène la poésie ? En supposant que votre fils devint, avec le temps, un grand poète, de quelle utilité lui serait son talent de faire des vers pour sa fortune dans le monde ? Croyez-moi, croyez-en ma propre expérience, la poésie ne mène à rien de solide. Il faut à votre fils une carrière moins vaporeuse et plus positive où, par son travail, il puisse acquérir un bien-être qui le fasse vivre honorablement et lui permette même d'être le soutien de sa famille, si besoin était. Dieu n'a jamais abandonné les enfants de l'homme de bien, c'est vrai, mais il faut aussi que les enfants de l'homme de bien s'adonnent à quelque chose de sérieux et non à des futilités de pur délassement.

« Adieu, mon cher Vauchelet, croyez-moi votre tout dévoué et affectionné.

« P. SAINT-AURÈLE. »

Je suivis le conseil donné et, la raison aidant, je ne tardai pas à m'en féliciter. De retour à la Guadeloupe, je n'eus pas le bonheur de voir notre poète colonial : il était parti pour la France dans l'espoir de rétablir sa santé : il revint dans l'île non guéri. Entré tout jeune dans l'administration et ne disposant pas de mon temps, je ne fus pas assez heureux pour le connaître. Je servais à Marie Galante lorsqu'il mourut.

C'est le 22 février 1855, à l'âge de 60 ans, que Poirié Saint-Aurèle rendit sa belle âme à Dieu. Sa lyre d'or se tut pour toujours ! On parla peu de sa mort, pourtant la littérature perdait en lui un grand poète, la colonie un bon citoyen et un homme de bien, et ses amis un cœur sûr, droit, dévoué. Il mourut sur son habitation de Sainte-Rose, berceau de son enfance. C'est là que se fit l'enterrement. Sa cendre repose dans le cimetière du bourg, non loin de la mer. Dans le cortège on remarquait nombre d'amis du défunt. Quatre d'entre eux portaient les coins du poêle : MM. Durieu, Langlois, le docteur Luc Granger et de Moret Nolivier, maire de la commune. La tombe encore ouverte, un autre vieil ami, le docteur l'Herminier, une de nos illustrations guadeloupéennes, prononça un discours, que je regrette de n'avoir pu me procurer, l'incendie de 1871 ayant détruit une grande partie de la Pointe-à-Pitre avec le musée L'Herminier et tous les papiers de la famille.

Puissent ces lignes perpétuer la mémoire de l'auteur des *Veillées françaises*, du *Flibustier*, de *Cyprès et p almistes*, de *Mussambé* et des *Veillées du Tropicque* !

Septembre 1893.



T A B L E

| | |
|---------------------------------------|----|
| Léonard , | 5 |
| Lethière | 63 |
| Bernard | 79 |
| Poirié Saint-Aurèle , | 97 |





Imprimerie N.-D. des Prés. — Ern. DUQUAT, directeur.
Neuville-sous-Montreuil. (Pas-de-Calais.)



DU MÊME AUTEUR

BIOGRAPHIES DES GÉNÉRAUX DUGOMMIER ET GOBERT, publiées dans la *Revue historique* de mars 1886, novembre 1891, janvier et novembre 1892 et mai 1893.

LA DÉCOUVERTE DE LA GUADELOUPE. N° du 15 octobre 1892 des *Annales de Géographie*.

HISTOIRE DE LA GUADELOUPE (les deux premiers chapitres), chez l'auteur, 4, rue Fourcroy, à Paris.
